



CESER

Hauts-de-France

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

AVIS



LES ENJEUX DES POLITIQUES DE MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Diagnostic et préconisations du CESER Hauts-de-France

Rapporteurs :

Dominique CARPENTIER - Philippe ROLLET - Yvonne TASSOU - Pierre THOMAS

28 mars 2017

Eclairer l'avenir

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	5
SIGLES & ACRONYMES	6
INTRODUCTION	8
I – ETAT DES LIEUX ET PRECONISATIONS DU CESER	11
I – 1 LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME	11
I – 1 – 1 Lutte contre l’illettrisme des demandeurs d’emploi	13
I – 1 – 2 Lutte contre l’illettrisme des salariés	21
I – 2 LA MAITRISE DU FRANÇAIS PAR LES POPULATIONS MIGRANTES	28
I – 2 – 1 Les réponses des services de l’Etat : l’Office national d’immigration et d’intégration (OFII)	30
I – 2 – 2 Les réponses des associations : un réseau institutionnel largement relayé par les associations, pierre angulaire de l’apprentissage de la langue française pour les migrants	30
I – 3 LES ACTIONS DE L’EDUCATION NATIONALE ET DE L’UNIVERSITE DE PREVENTION, DE MAITRISE DU FRANÇAIS ET DE PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DES LANGUES DE FRANCE	35
II – RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS DU CESER	46
II – 1 EN MATIERE DE PREVENTION DE L’ILLETTRISME	46
II – 2 LES ACTIONS EN FAVEUR DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE A L’UNIVERSITE	46
II – 3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAITRISE DU FRANÇAIS LANGUE PAR LES POPULATIONS MIGRANTES	46
II – 4 LA LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME DES DEMANDEURS D’EMPLOI	47
II – 5 LA LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME DES SALARIES	49
III – VERS UNE FUTURE AGENCE DE LA LANGUE FRANCAISE POUR LA COHESION SOCIALE ?	50
CONCLUSION	52
COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	53
ANNEXE 1 : DEFINITIONS	54
ANNEXE 2 : CHIFFRES ILLETTRISME	55

ANNEXE 3 : PRESENTATION DE CLEA	58
ANNEXE 4 : DOCUMENTS LA CLE.....	59
ANNEXE 5 : ENTRETIEN CENTRE D'EXAMEN FLE.....	63
ANNEXE 6 : PRESENTATION DES NIVEAUX DE COMPETENCES LANGAGIERES.....	65

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 28 mars 2017 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le projet de Rapport-avis élaboré par le Groupe de travail « Agence de la langue française » (Vice-président : Dominique CARPENTIER),

Après avoir entendu Yvonne TASSOU, Dominique CARPENTIER, Philippe ROLLET et Pierre THOMAS, Rapporteurs,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le présent avis :

Votants : 161

Pour : 140

Contre : 0

Abstention : 13

Ne prend pas part au vote : 8

REMERCIEMENTS

Le CESER remercie les personnes auditionnées (par ordre d'auditions) :

- Mme Sophie ELIZEON, Préfète déléguée à l'égalité des chances, Préfecture des Hauts-de-France,
- Mme Cécile PARENT-NUTTE, chargée de mission en matière de politiques de cohésion, auprès du Préfet de Région, au SGAR Hauts-de-France, correspondante de l'ANLCI,
- M. Thierry LEPAON, Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale,
- M. Loic DEPECKER, Délégué national à la langue française et aux langues de France,
- Mme Anne-Françoise ROBERT, directrice territoriale adjointe de l'OFII pour le Nord-Pas-de-Calais, en charge de l'immigration et de l'intégration, l'OFII,
- M. Frédéric LEPRETRE, directeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage de la région Hauts-de-France,
- M. David CHATAL, responsable de département à la direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage de la région Hauts-de-France,
- M. Sébastien DEJAEGHER, chargé de mission dédié à l'illettrisme auprès du Conseil régional,
- M. Kag SANOUSSI, responsable du Service régional politique de la ville, DRJSCS,
- Mme Pascale STOVEN, cadre référent, animation du partenariat régional politique de la ville et de l'égalité républicaine auprès de la DRJSCS,
- Mme Sonia MOUSSAY, Directrice de l'association La CLE, Lille,
- Mme Danièle DUBOIS, Responsable pédagogique en charge de la formation continue et de parcours de formation initiale pour l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Lille-Nord de France,
- Mme Florence BOUVET, Directrice de l'International Academy COMUE Lille-Nord de France,
- Mme Nermin MEYER, Responsable du Centre d'évaluation DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) -DALF (Diplôme approfondi de langue française) COMUE Lille-Nord de France,
- Mme Dominique LEVEQUE, cheffe du service académique information et d'orientation, académie de Lille,
- Mme Florence COGNARD, référent illettrisme académie d'Amiens,
- M. Eric BACIK, référent illettrisme Académie de Lille,
- Mme Dorothee HOLTZER, chargée du suivi du dispositif Perseval, académie de Lille,
- Mme Sylvie DELAHAYE, Directrice-adjointe de l'AGEFOS-PME Hauts-de-France,
- Mme Aurélie LIENNEL, Conseillère en formation AGEFOS-PME Hauts-de-France,

Le CESER remercie les conseillers du groupe de travail qui ont participé à l'élaboration de ce rapport-avis.

SIGLES & ACRONYMES

AFEV : Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
AGEFOS PME : Association pour la Gestion de la Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises
ANI : Accord National Interprofessionnel
ANLCI : Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles
C2RP devenu CARIF-OREF : CARIF : Centre d'Animation de Ressources et d'Information sur la Formation et OREF : Observatoire Régional Emploi Formation
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnel
CASNAV : Centre académique pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones
CEREQ : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CFA : Centres de Formation d'Apprentis
CIEP : Centre International d'Etudes Pédagogiques
COC : Comité Observatoires et Certification
COM : Contrat d'Objectifs et de Moyens
COMUE : Communauté d'Universités et Etablissements
COPANEF : Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPF : Compte Personnel de Formation
CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
CREFOP : Conseil Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CPRDFP : Contrats de Plan Régionaux de Développement des Formations Professionnelles
CRI : Centre Régional de Ressources de l'Illettrisme
CUEEP : Centre Universitaire Economie et Education Permanente
DALF : Diplôme Approfondi de Langue Française
DELF : Diplôme d'Etudes en Langue Française
DEPP : Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance
DGLFLF : Délégation Générale à la langue française et aux langues de France
DILF : Diplôme Initial de Langue Française
DILFCS : Délégation Interministérielle à la Langue Française pour la Cohésion Sociale
DOM : Département d'Outre-Mer
DRE : Dispositif de Réussite Educative
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSP : Délégation de Service Public
E2C : Ecoles de la 2ème chance
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
FLE : Français Langue Etrangère
FPSPP : Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels
FSE : Fond Social Européen
FUP : Fonds Unique de Péréquation
GIP-FCIP : Groupement d'Intérêt Public - Formation Continue et Insertion Professionnelle
IAE : Insertion par l'Activité Economique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IVQ : enquête Information et Vie Quotidienne

JDC : Journées Défense et Citoyenneté

La Clé : Compter, Lire, Ecrire

M : million

MEEF : Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation

OCC : Objectif Compétences Clé

OFII : Office National d'Immigration et d'Intégration

OPACIF Organismes Paritaires collecteurs Agréés pour le financement du Congé Individuel de Formation.

OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé

PAPEE : Programme Académique Pour Entrer dans l'Ecrit

PERSEVAL : PERSEVérance scolaire de l'Académie de Lille

RNCP : Répertoire National des Compétences Professionnelles

ROLL : Réseaux d'Observatoire du Livre et de la Lecture

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIEG : Service d'Intérêt Economique Général

SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français

TCF : Test de Connaissance du Français

TIC : Technologies de l'information et de la communication

ULCO : Université du Littoral Côte d'Opale

URLIP : Union Régionale de Lutte contre l'Illettrisme en Picardie

INTRODUCTION

Dès le 13 avril 2016, le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté a souhaité la création d'une Agence de la langue française pour la cohésion sociale afin de doter le pays d'une politique linguistique intégrée et capable de répondre à la diversité des besoins.

Dans cette perspective, le Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, Monsieur Patrick KANNER, a souhaité que les présidents de CESER soient sensibilisés à ce sujet, suggérant que les CESER puissent s'emparer de ce sujet afin d'établir un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française dans les Régions.

Cette Agence concerne 6 millions de personnes rencontrant des difficultés dans la maîtrise de la langue française, qu'il s'agisse des primo-arrivants, des étrangers installés depuis plusieurs années, français issus ou non de l'immigration, dès 2,5 M de personnes scolarisées en France en situation d'illettrisme ainsi que des nombreux adultes entre 16 et 65 ans qui n'ont qu'un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit.

La demande exprimée porte sur la réalisation d'un diagnostic des politiques de maîtrise de la langue française en Hauts-de-France et sur la formulation de préconisations visant à mieux prendre en charge collectivement les publics concernés.

Le Ministre KANNER attend plus précisément du CESER qu'il :

- Identifie le rôle respectif des acteurs impliqués dans cette politique et les modalités organisationnelles et partenariales mises en œuvre,
- Dresse un état des lieux de la déclinaison des différentes politiques publiques qui concourent à la maîtrise du français,
- Précise les moyens dédiés aux politiques publiques qui participent à l'apprentissage et à l'amélioration de la maîtrise du français ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme,
- Propose des pistes pour améliorer l'efficacité de la politique de maîtrise de la langue française du point de vue des bénéficiaires, et notamment la coordination des acteurs du dispositif.

Ces objectifs assignés, le CESER Hauts-de-France a souhaité répondre favorablement à cette sollicitation, tout en limitant, compte tenu des délais extraordinairement restreints, le périmètre du rapport-avis à quelques questions cruciales.

La situation des Hauts-de-France en matière d'illettrisme et de maîtrise de la langue française compte en effet parmi les plus critiques du territoire national avec notamment 400.000 personnes touchées par l'illettrisme, soit 11% de la population active, de 16 à 65 ans.

Il est important de souligner que près de la moitié des personnes en situation d'illettrisme est en emploi.

Si ces chiffres découlent de l'Enquête Information et Vie Quotidienne menée en 2013 par l'INSEE, la réalité de 2017 ne doit pas en être éloignée.

En effet, les chiffres communiqués à l'occasion des Journées Défense et Citoyenneté témoignent d'une stabilité des effectifs jeunes concernés depuis trois ans par l'illettrisme au sortir de la scolarité.

Ainsi, si l'on ajoute ces effectifs à ceux des personnes plus âgées repérées par les enquêtes IVQ, on peut raisonnablement penser que le nombre de personnes en situation d'illettrisme reste au mieux stable.

C'est dans ce contexte et à la suite de la rencontre du Président DEGROOTE avec Mme ELIZEON, Préfète déléguée à l'égalité des chances, qu'un groupe de travail a été constitué afin d'établir un état des lieux de l'apprentissage de la langue française en région et de lutte contre l'illettrisme.

Un travail empirique s'est révélé nécessaire et a conduit le groupe de travail animé par Dominique CARPENTIER, à engager une série d'auditions auprès des acteurs impliqués à l'échelle nationale et régionale dans ces politiques.

Les membres du groupe de travail ont rencontré Mme Cécile PARENT-NUTTE, chargée de mission en matière de politiques de cohésion, auprès du Préfet de Région, au SGAR, correspondante de l'ANLCI, permettant d'identifier les acteurs clé en région concernés par la problématique de la langue française.

A très rapidement suivi une rencontre avec M. Thierry LEPAON, Délégué interministériel à la langue française, venu présenter sa mission. A cette occasion, nous avons eu connaissance de l'abandon de la création de l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale au profit d'une Délégation interministérielle. Cette rencontre a permis de préciser ses attentes à savoir, la nécessité d'établir un état des lieux afin que puissent être engagées les actions les plus pertinentes en matière d'apprentissage de la langue française et de lutte contre l'illettrisme pour la Région Hauts-de-France.

Une rencontre avec M Loïc DEPECKER, Délégué national à la langue française et aux langues de France a permis d'identifier son champ d'intervention. La délégation à la langue française a des contacts avec les trois organismes (ANLCI¹, CIEP², DGLFLF³). Elle contribue en cela au renforcement des trois structures avec une priorité à l'ANLCI sachant que la problématique dont la Délégation interministérielle a la charge dépasse largement la seule question de l'illettrisme.

Elle aura à travailler sur les problématiques liées à l'illettrisme, l'apprentissage de la langue (FLE, échanges avec le CIEP), aux personnes n'ayant pas été alphabétisées.

Rappelons que la Délégation générale à la langue française et aux langues de France faisait partie des trois organismes susceptibles de fusionner dans l'Agence de la langue française, au même titre que l'ANLCI et le CIEP.

¹ Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

² Centre International d'Etudes Pédagogiques

³ Délégation Générale à la langue française et aux langues de France

Les travaux se sont poursuivis avec les auditions de Mme Anne-Françoise ROBERT, directrice territoriale adjointe de l'OFII⁴ pour le Nord-Pas-de-Calais, en charge de l'immigration et de l'intégration, l'OFII, afin de recueillir son éclairage sur l'état des lieux des réalisations de l'OFII en matière de traitement des demandes d'asile et d'accueil, d'orientation des publics, de formations FLE et d'alphabétisation.

M. Frédéric LEPRETRE, directeur préfigureur de la formation de la région Hauts-de-France, M David CHATAL, responsable, accompagné de Sébastien DEJAEGHER, le nouveau chargé de mission dédié à l'illettrisme a été auditionné afin de dresser un état des lieux des actions du Conseil régional en matière d'illettrisme auprès des demandeurs d'emploi.

Nous avons entendu la DRJSCS⁵, en la personne de M. Kag SANOUSSI et Mme Pascale STOVEN afin d'évoquer les actions de la DRJSCS en matière d'apprentissage de la langue française et de pratiques langagières au titre de la Politique de la Ville.

Mme Sonia MOUSSAY, Directrice de l'association La CLE, a présenté les actions menées par son association en faveur de l'apprentissage du français.

Mme Danièle DUBOIS, Responsable pédagogique en charge de la formation continue et de parcours de formation initiale pour l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education Lille-Nord de France est intervenue sur la formation continue des enseignants et sur la question de l'illettrisme.

Mme Florence BOUVET, Directrice de l'International Academy COMUE Lille-Nord de France et enfin Mme NERMIN MEYER, Responsable du Centre d'évaluation DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) - DALF (Diplôme approfondi de langue française) de la COMUE Lille-Nord de France ont apporté leur éclairage sur les conditions d'obtention des diplômes en langue française par les étudiants étrangers.

⁴ Office français de l'immigration et de l'intégration

⁵ Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale

I – ETAT DES LIEUX ET PRECONISATIONS DU CESER

I – 1 LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME

Une situation générale préoccupante

La nouvelle grande Région est la région de France métropolitaine la plus touchée par l'illettrisme avec près de 400.000 personnes, soit 11% de la population active⁶. A noter qu'à la différence de la Picardie, la Région Nord-Pas-de-Calais s'est saisie dès 1985 du problème et en a fait une priorité, relayée dans deux contrats de plan 1994/1999 et 2000/2006. Cette action volontariste a entraîné sur sept ans de 2004 à 2011 une baisse de près de 30% des effectifs touchés par l'illettrisme et ramené de 15 % à 11% le taux dans la population active. (16-65 ans) identique à celui de la Picardie, à la fin de l'année 2013⁷. C'est donc sur la même ligne de départ que les deux régions ont fusionné.

Cependant, aujourd'hui la préoccupation majeure est que les Hauts-de-France soient la région métropolitaine où l'on constate le plus fort pourcentage de jeunes en situation d'illettrisme à l'occasion des Journées Défense et Citoyenneté.

Pour autant, il nous faut affirmer qu'une politique en faveur de la maîtrise de la langue française dans les Hauts de France doit se placer dans une logique du développement du plurilinguisme tel que le promeut le Conseil de l'Europe.

Le CESER rappelle que la région Hauts de France, de par l'histoire de son peuplement, est un territoire fortement multiculturel et multilingue, puisque selon l'INSEE en 2011, 30 % de sa population adulte était concernée par une autre langue que le français.

Les actions de lutte contre l'illettrisme, d'apprentissage du français par les populations migrantes, d'enseignement du Français Langue Etrangère, doivent donc favoriser le développement de cette compétence plurilingue, en valorisant simultanément les langues autres que le français (langue de France et Langues de l'immigration) présentes dans la population régionale.

⁶ De 2008 à 2013, la mobilisation conjointe de l'Etat et du Conseil régional a fait baisser de 4% le taux d'illettrisme dans le Nord-Pas-de-Calais, ce qui n'a pas été le cas en Picardie.

⁷ Chiffres issus des enquêtes IVQ de l'INSEE réalisées respectivement en Nord Pas de Calais et en Picardie.

Les chiffres des nouvelles régions des Journées de Défense et de Citoyenneté de 2013 à 2015.
En France, en 2015, 4,3% des jeunes reçus à la JDC, soit 33684 jeunes étaient en situation d'illettrisme.

Région	2013	2014	2015
AUVERGNE RHONE ALPES	2.7%	2.8%	3.2%
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4.2%	3.8%	3.9%
BRETAGNE	3.0%	2.9%	2.8%
CENTRE	3.8%	3.9%	4.0%
CORSE	2.6%	2.8%	3.5%
GRAND EST	3.9%	3.5%	3.9%
HAUTS-DE-FRANCE	5.1%	5.0%	5.1%
ILE DE FRANCE	3.0%	2.9%	3.0%
NORMANDIE	3.7%	3.7%	4.1%
NOUVELLE AQUITAINE	3.7%	3.6%	3.5%
OCCITANIE	3.1%	3.4%	3.2%
PACA	3.2%	3.7%	4.0%
PAYS DE LA LOIRE	5.9%	3.5%	3.3%
METROPOLE	3.5%	3.5%	3.6%
GUADELOUPE	16.5%	16.1%	16.0%
GUYANE	25.8%	16.3%	28.8%
MARTINIQUE	15.8%	27.2%	19.5%
MAYOTTE	47.9%	48.9%	50.9%
REUNION	14.0%	14.4%	14.8%
DOM	19.0%	19.2%	XXXX
METROPOLE ET DOM			4.3%

Source ANLCI

Sachant qu'environ 71.000 jeunes se présentent chaque année aux JDC, c'est un peu plus de 3.600 d'entre eux qui sont en grave difficulté avec la lecture et l'écriture et viennent abonder les effectifs de l'illettrisme en Hauts-de-France sans que l'on constate d'amélioration ces trois dernières années.

UNE FORTE PROPORTION DE JEUNES EN DIFFICULTE DE LECTURE

Document C2RP - Source DEPP – Note d'information n°14 – mai 2016

12 % en région contre 9,9% en France
14,4% sur l'Académie d'Amiens
 16,73 % dans l'Aisne
 14,9 % dans la Somme
 Soit les taux les plus élevés de France métropolitaine
 12,86 % dans l'Oise
10,8 % sur l'Académie de Lille
 12,04 % dans le Pas-de-Calais
 10,08 % dans le Nord

Ces chiffres incluent à la fois les jeunes en grave difficulté et les jeunes en difficulté repérés lors des JDC 2015. Ils font apparaître que la Picardie est plus touchée que le Nord Pas-de-Calais.

I – 1 – 1 Lutte contre l'illettrisme des demandeurs d'emploi

A – Constats

Des moyens financiers conséquents mobilisés de 2004 à 2011 dans le Nord Pas de Calais ont permis une évolution et une structuration de l'offre de formation des innovations majeures dans l'ingénierie pédagogique, des réponses de formation organisées à l'échelle des 15 bassins d'emploi au plus près des publics en situation d'illettrisme.

L'engagement des acteurs concernés doit être réel, car l'illettrisme reste tabou dans notre société. On ne peut pas appréhender cette difficulté sans y associer une dimension sociale (histoire de vie personnelle). L'individu doit y trouver un intérêt personnel et dépasser le mal-être qui en résulte.

Un enjeu économique, social et démocratique évident

Le niveau de formation et de qualification des salariés dans une région et un bassin d'emploi est un des enjeux pour l'installation et le développement des entreprises.

Inciter et impliquer les entreprises, les représentants du personnel dans l'évolution de la carrière des salariés en situation d'illettrisme constitue une exigence à laquelle il devient de plus en plus difficile de déroger.

Ils deviennent ainsi garants de l'évolution et de la technicité de leur entreprise, de sa performance et du niveau de qualification des salariés. Les négociations annuelles avec les partenaires sociaux seront un enjeu majeur dans ce cas précis.

Mais, même si la formation des salariés constitue aussi une volonté première du Conseil régional, c'est néanmoins la formation des demandeurs d'emploi qui constitue une compétence essentielle. Bien qu'il n'y ait aucun lien mécanique et systématique entre situations d'illettrisme et exclusion sociale, il y a face à l'illettrisme, et quel que soit le public touché, un enjeu démocratique considérable, aussi bien

pour ce qui concerne l'accès à la culture et à l'information que pour l'engagement associatif ou syndical et les multiples formes du vivre-ensemble.

C'est pourquoi, pour le Conseil régional, la lutte contre l'illettrisme a vocation à irriguer au-delà de la formation professionnelle et dans les lycées. D'ailleurs, la Mission d'Appui aux Programmes Régionaux pour l'emploi et la formation (MAPREF) a été intégrée à la Direction de la Formation.

Le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) est décliné au sein de la Direction de la Formation. Les différents services sont en charge de l'animation des aspects partenariaux mais aussi de l'observation et de la déclinaison des politiques de formation permanente.

Actuellement, la politique du Conseil régional est en phase de transition.

Elle devra se coordonner avec les partenaires sociaux.

B - Avant la fusion des Régions, la Picardie intervenait peu sur l'illettrisme

En 2015, l'exécutif a fait le choix d'accompagner l'URLIP (Union Régionale de Lutte contre l'Illettrisme en Picardie) en tant que Centre régional de ressources de l'Illettrisme (CRI).

Ajoutée à cette intervention, le Conseil régional avait voté la programmation de 1.000 parcours de formation avec un montant de 2,5 M€ dans le cadre du dispositif Objectif Compétences clé (OCC). Le taux de réalisation « Compétences clés » dépasse les 100%.

Le marché « Compétences clés » est encore en cours. Il s'achève au 30 juin 2017. Ce programme a bénéficié d'une affectation des crédits dès 2015. Le Conseil régional a également abondé ce programme en 2016.

Il s'agit de marchés pluri-annuels avec des affectations annuelles.

« Compétences clés » concerne uniquement les demandeurs d'emploi, ce qui pourrait ne plus être le cas à l'avenir.

Il s'agit le plus souvent de personnes qui n'ont pas de qualification.

La typologie des stagiaires est la suivante:

- 73% n'ont aucune qualification,
- Environ 9% de travailleurs handicapés (quand la moyenne se situe entre 6,5 et 7%),
- Environ 37% de bénéficiaires du RSA,
- Environ 36% de demandeurs d'emploi de longue durée.

Cette typologie a été réalisée selon la demande de bilan inhérente au « plan 500.000 ». Il s'agit de grandes catégories de suivi qui pourraient nécessiter une analyse plus fine.

Le budget du dispositif « compétences clés » s'élevait à 2,5 M€ pour l'année 2015 et à 1,8 M€ pour l'année 2016 et ce, pour un effectif de 1.554 stagiaires. A noter que les stagiaires picards ne sont pas rémunérés.

C - Pour le Nord-Pas-de-Calais, la délégation de service public « Compétences clés » a été engagée en 2015

Il s'agit d'actions de remédiation à l'illettrisme. Ce programme de formation de lutte contre l'illettrisme s'est déroulé de 2009 à 2015 sous la forme d'actions déployées sur les bassins d'emploi relayées par 63 opérateurs.

En 2014, 4.000 personnes ont été formées. Le coût de ce dispositif s'élevait à 7,6 M€.

Ce montant recouvre également la rémunération des stagiaires, contrairement à la Picardie.

Pour la période 2009-2012, des dispositifs de préparation opérationnelle à l'emploi ont été proposés pour les personnes en situation d'illettrisme.

En 2014, des sessions de repérage des publics au travers de 54 sessions ont été mises en place avec l'aide des professionnels de l'orientation, des associations et des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

En Nord-Pas de Calais, la lutte contre l'illettrisme représentait un axe particulier du CPRDFP et plus particulièrement dans les Contrats d'Objectifs Sectoriels qui sont des déclinaisons opérationnelles du Contrat de Plan.

De plus, des liens ont été tissés avec l'apprentissage. Le Conseil régional proposait alors des outils d'accompagnement pour les CFA volontaires. Des phases de transition pouvaient également être proposées pour un accès à l'apprentissage pour les demandeurs d'emploi et pour les apprentis. Cette mission a été confiée au C2RP.

Le programme « Compétences clés » en 2016, représentait 5 contrats passés en Délégation de Service Public avec comme prestataire Arobase 3C Nord Pas de Calais pour un budget global de 16 M€ (pour d'autres actions en supplément des actions de lutte contre l'illettrisme) et devait bénéficier à 21.000 personnes.

Sur la période 2015-2016, 12.500 personnes ont été formées dont 30% sur le dispositif du Conseil régional, dont 6.630 relevant des apprentissages de base (dont 10 % de contrats aidés au sein des entreprises d'insertion ou chantiers école) comme suit :

FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME Délégation de Service Public arobase 3C Nord-Pas de Calais 2015-2016

	NIVEAU VI et V bis
Lille Métropole	1.935
Flandre Littoral Audomarois	348
Grand Artois	2.647
Grand Hainaut	1.127
Littoral Pas de Calais	573
TOTAL	6.630

Pour ce qui est des apprentis, l'action s'est éteinte en 2016 car elle était inscrite dans le précédent COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) « apprentissage ». Le budget de cette action formalisée par le C2RP s'élevait à 230.000 €.

La lutte contre l'illettrisme est intégrée dans les missions globales du C2RP. Cette question s'est d'ailleurs posée en 2016.

Lorsque le C2RP est devenu le CARIF-OREF des Hauts-de-France, la question de la lutte contre l'illettrisme a été intégrée à sa feuille de route.

La nouvelle feuille de route en 2016 cible également d'autres actions notamment l'information sur les formations comme le veut son statut de CARIF. Cela n'exclut pas que le C2RP travaille sur cette question des savoirs fondamentaux.

En 2010, le C2RP bénéficiait d'une subvention à hauteur de 5 M€ pour passer à 2,3 M€ en 2016 et 1,9 M€ en 2017.

En revanche, les contributions des autres financeurs n'ont pas diminué. Il s'agit d'une réduction de la subvention du Conseil régional. Le C2RP a recentré ses missions. Le montant de cette subvention fait suite à la demande de la structure. On ignore s'il poursuivra en 2017 sa mission « Illettrisme ».

D - Pour ce qui est de la lutte contre l'illettrisme pour les années à venir, les orientations prises en la matière s'appuient sur le CPRDFOP et ses déclinaisons en plans stratégiques.

L'Axe 5 du CPRDFOP porte sur des actions en faveur des savoirs de base.

Le Conseil régional s'appuiera sur l'utilisation du dispositif CléA en matière de traçabilité des compétences acquises.

CléA est un référentiel des savoirs fondamentaux décliné par des directives européennes. Il est composé de 7 grandes thématiques évaluées en amont de l'entrée dans un parcours de formation.

Ce dispositif de formation est inscrit au sein du Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) et peut être financé dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).

Le Conseil régional repense actuellement les dispositifs de formation envers les demandeurs d'emploi en vue d'une harmonisation car il existait, en matière de mode de gestion de la formation professionnelle :

- Le SIEG (Service d'Intérêt Economique Général) en Picardie,
- Le mode Marché et la Délégation de Service Public en Nord-Pas de Calais.

Le choix de l'exécutif régional est de tendre vers l'harmonisation des dispositifs en faveur des savoirs de base. Toutefois, la sécurisation des modes de financement pour les opérateurs sera assurée jusqu'à la fin de l'année 2017.

Le chantier du Conseil régional débutera par la définition d'une commande globale en matière de formation professionnelle avant de lancer une consultation dès le 2nd semestre de cette année.

Ces nouveaux dispositifs doivent être opérationnels au 1^{er} janvier 2018 et ont vocation à se substituer aux différents modes de délégation.

Le volet « qualifiant » du SIEG sera intégré dans le programme régional de Formation à partir du 1^{er} septembre 2017.

La consultation mènera au remplacement de la DSP et du SIEG sur le volet pré-qualifiant, donc sur les savoirs fondamentaux.

La consultation sous forme de marché est envisagée.

Concernant la rénovation des dispositifs, 3 types d'organisation sont en cours :

1. Un groupe projet porté par la Direction de la formation qui aura la charge de dresser un bilan de l'existant. D'ailleurs une rencontre avec les organismes de formation a été organisée récemment.
Les organismes de formation sont sollicités pour contribuer à cette réflexion sur les compétences clés (public, territoire, nature des entrées).
2. Un groupe de travail transversal aux directions concernées. Les objectifs calendaires de ces groupes de travail sont différents mais les chantiers ne sont pas déconnectés,
3. Un état des lieux, réalisé au sein des services, mènera à l'écriture d'un rapport

Les formations pour lutter contre l'illettrisme sont éligibles au plan de formation des entreprises. Dans CléA, une des thématiques porte sur « apprendre à apprendre ». Cela permet de se placer dans une logique de formation tout au long de la vie.

Il est nécessaire de former et d'accompagner les personnes dans le maintien des savoirs fondamentaux.

Les organismes de formation qui répondront à la consultation devront obligatoirement être détenteurs de l'habilitation CléA.

Le Ceser souhaite que le Conseil Régional accompagne les organismes de formation afin de permettre une couverture complète des territoires des Hauts de France en matière de Formation Illettrisme »

Un abondement de 100 heures de la part du Conseil régional a été voté pour l'utilisation du CPF.

CléA est le seul référentiel de formation éligible au CPF sur les savoirs de base. Une contribution des partenaires sociaux au titre du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) est possible mais peu mobilisée, pour les demandeurs d'emploi s'ils ont utilisé leur CPF.

Le Conseil régional pourrait créer un réseau d'organismes de formation qui fera preuve de professionnalisme sur la question des savoirs fondamentaux. Cela pourra être un plus s'ils souhaitent vendre leur expertise auprès des entreprises.

Cette proposition est soutenue par le CESER.

Pour ce qui est des liaisons entre les dispositifs de l'Etat et ceux de la Région sur la lutte contre l'illettrisme, on constate une juxtaposition de ceux-ci qui ne donne pas la ligne directrice de l'apprentissage du français. Un plan d'action a été mené lorsque la lutte contre l'illettrisme a été déclarée « grande cause nationale » en 2013 mais depuis sans cohérence globale.

E – Les préconisations du CESER concernant l’accompagnement et la formation des demandeurs d’emploi en situation d’illettrisme

Rappel législatif

La loi égalité citoyenneté a été promulguée le 27 janvier 2017.

L’ancien article 35 concernant la langue française est devenu l’article 157, article unique du chapitre II de la loi : Dispositions relatives à la langue française dans la formation professionnelle.

Cet article modifie le code du travail de la façon suivante :

1° le second alinéa de l’article L 6111-2 est ainsi rédigé : « les actions de lutte contre l’illettrisme et en faveur de l’apprentissage et de l’amélioration de la maîtrise de la langue française ainsi que des compétences numériques font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Tous les services publics, les collectivités territoriales et leur groupement, les entreprises et leurs institutions sociales, les associations et les organisations syndicales et professionnelles concourent à l’élaboration et la mise en œuvre de ces activités dans leurs domaines d’action respectifs ».

2° A la fin du 13° de l’article L 6313-1, les mots : « apprentissage de la langue française » sont remplacés par les mots : « en faveur de l’apprentissage et de l’amélioration de la maîtrise de la langue française » ;

3° au 6° de l’article L 5223-1 après les mots : « d’apprentissage », sont insérés les mots « et d’amélioration de la maîtrise ».

A noter que depuis janvier 2015, l’Etat a transféré la compétence et les crédits de la formation des demandeurs d’emploi en situation d’illettrisme ainsi que les crédits des centres régionaux d’illettrisme aux Régions.

Objectif proposé par le CESER au Conseil régional : amener en cinq ans la Région Hauts-de-France au taux moyen national d’illettrisme de 7% soit une diminution annuelle de 30000 personnes concernées.

Pour y parvenir trois leviers sont à actionner :

- Celui particulièrement prioritaire de la prévention au sein de l’Education nationale en lien avec les familles,
- Celui de la sensibilisation et de la mobilisation des publics, y compris des allophones,
- Celui de la formation des demandeurs d’emploi et des salariés.

A ces trois leviers d’action, il conviendra pour le CESER d’ajouter le levier de l’évaluation des programmes mis en œuvre.

Pour un plan quinquennal 2018-2022 de prévention et de lutte contre l’illettrisme pour l’avenir des Hauts-de-France.

Pour le CESER, il faudra établir ce plan quinquennal en prenant appui sur une méthode de travail décroisée, non pas fondée sur la mise en place d’un dispositif unique, mais sur la réalité de la diversité des situations que connaissent les personnes en situation d’illettrisme.

Le Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, le Conseil régional Hauts-de-France, les services de l’Etat en Région, ainsi que les autres collectivités territoriales, doivent avec les partenaires sociaux et associatifs dont les centres de ressources illettrisme s’entendre sur un diagnostic partagé de la situation sur leur territoire et définir des priorités d’action.

Les signataires de ce plan, Délégué interministériel, préfet de région, président du Conseil régional ; Recteurs, présidents des grandes collectivités (métropole, département, etc.) partenaires sociaux en lien avec les OPCA, devront veiller à ce que le territoire régional soit couvert par des offres d'actions de remobilisation et de formation auprès des populations concernées, notamment en milieu rural.

La formation des jeunes demandeurs d'emploi : pour les jeunes des Hauts-de-France repérés chaque année en difficulté de lecture lors des JDC, le CESER considère qu'il ne faut pas créer, pour traiter l'illettrisme, un dispositif de formation au rabais.

Une formation rémunérée, première étape d'un parcours professionnalisant : les jeunes doivent se sentir pris au sérieux et se voir proposer d'emblée une formation rémunérée à durée adaptable selon les difficultés d'apprentissage de la lecture à surmonter ; première étape s'ils le souhaitent d'un parcours de formation à visée professionnalisante par la qualification ou l'emploi alterné.

Le CESER souhaite donc que les formations du dispositif harmonisé en faveur des savoirs de base mis en œuvre à partir de 2018, relèvent du dispositif régional de formation et que les personnes en situation d'illettrisme bénéficient du statut de stagiaire rémunéré de la formation professionnelle comme c'est actuellement le cas dans le seul Nord Pas de Calais.

Volet 3 du plan quinquennal : la formation des salariés et des jeunes demandeurs d'emploi, une priorité en Hauts-de-France :

30 M€ et 15.000 demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme formés par an, soit pour la durée du plan quinquennal, 150 M€ (hors rémunération) et 75.000 personnes formées, c'est l'investissement pour l'avenir que le CESER demande de faire au Conseil régional des Hauts-de-France.

Le rôle indispensable des associations : certaines des personnes en situation d'illettrisme ont besoin de périodes resocialisantes avant d'affronter les exigences des formations rémunérées.

Pour le CESER, il faut articuler le dispositif de formation régional avec l'action des associations et de leurs bénévoles.

Elles mettent en œuvre dans leurs territoires des actions de toute première mobilisation, financées le cas échéant par les Conseils départementaux ou des EPCI et peuvent inclure des activités support à l'apprentissage du français et du calcul, avec usage des TIC ; elles sont fréquentées de manière intermittente par les usagers dont certains franchissent parfois le pas de rejoindre le dispositif de formation régional.

Par rapport à l'évaluation, l'absence d'évaluation annuelle par cohorte, sur les mêmes critères, des dispositifs compétences clé de l'Etat, n'a pas permis de mesurer correctement une évolution objective des mesures mises en œuvre. Cela a conduit à une juxtaposition des dispositifs plus ou moins cohérents et surtout rendant chaotique le parcours du jeune ou du moins jeune.

L'ensemble des recommandations proposées suppose qu'un vrai dispositif d'évaluation destiné aux personnes en situation d'illettrisme soit élaboré avec des critères visant à vérifier l'atteinte des objectifs qui conduisent ces personnes à une plus grande autonomie sociale et une meilleure insertion professionnelle.

Les évaluations des apprenants : compte tenu de l'importance budgétaire sollicitée, le CESER recommande la réalisation d'évaluations au début, en cours et en fin de parcours de prise en charge des personnes. Un bilan, chaque année pourra être établi par Département et sera repris au niveau de la Région.

Une évaluation de type efficacité-coût permettra d'ajuster les objectifs et de généraliser certaines méthodes qui se monteraient plus adaptées et efficaces sur le terrain.

Afin de poursuivre l'observation globale de la population en situation d'illettrisme, le CESER recommande la réitération de l'enquête IVQ tous les trois ans afin de vérifier l'évolution induite par les prises en charge et l'amélioration significative du nombre de jeunes en situation d'illettrisme après 16 ans.

Enfin l'objectif global à atteindre, selon le CESER, serait de réduire le taux actuel d'illettrisme en l'amenant à la moyenne nationale en 5 ans, ce qui sera réalisable grâce à une action résolue sur le flux des jeunes sortant de l'école sans maîtriser les savoirs de base. Or, il est à noter que les deux académies n'ont pas à l'heure actuelle d'objectif chiffré de réduction à ce niveau.

Le CESER suggère qu'à intervalles réguliers, pendant la durée du Plan, la Région prenne l'initiative d'organiser des Assises de la lutte contre l'illettrisme, de manière à mettre en avant les avancées et échanger sur les difficultés rencontrées.

Il importe de développer, pour les jeunes sortis du système scolaire et sur les territoires non pourvus des Hauts-de-France, notamment les Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) dont la pédagogie est innovante. Elles donnent des résultats satisfaisants dans la réinsertion des jeunes, cultivent la notion d'entreprendre et le nombre de centres devait être au moins de 15 sur l'ensemble du territoire.

Professionnaliser les acteurs de terrain, pour une meilleure identification et l'accompagnement des personnes s'avère indispensable.

Financer la ressource illettrisme régionale en la réorganisant à partir du C2RP Hauts-de-France et du CRI de Picardie.

Dans leur apport à la politique de lutte contre l'illettrisme, les Hauts-de-France devront développer un effort supplémentaire bien au-delà du simple transfert déjà opéré des crédits de l'Etat et du FSE

I – 1 – 2 Lutte contre l'illettrisme des salariés

« Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi ».

Le rapport de Thierry LEPAON pose la réduction de la fracture linguistique et numérique comme l'un des enjeux majeurs de l'agence de la langue française pour la cohésion sociale.

Particulièrement impactées par l'évolution des technologies, les entreprises constatent de plus en plus les situations d'illettrisme de leurs salariés.

A - Quelle(s) situation(s) d'illettrisme pour les salariés ? Et combien ?

Un salarié en situation d'illettrisme n'est pas uniquement quelqu'un qui ne sait ni lire, ni écrire, ni compter. Les acquis sont variables d'une personne à l'autre, on pourra constater des difficultés sur la compréhension d'une consigne, la mise en œuvre de calculs, la lecture de plan ou de plannings, remplir un document d'autocontrôle, etc. Le faible niveau de base empêche le transfert des acquis à de nouvelles situations.

En Hauts-de-France, près de 200.000 salariés connaissent une situation d'illettrisme.

L'illettrisme n'empêche pas l'exercice d'un métier, mais il est facteur d'exclusion, se révèle dans toute situation de changement (process, procédure ou organisation) et ne permet pas la mobilité professionnelle. De plus, l'illettrisme nuit à la qualité des services et de la production. Il entraîne bien souvent, une surconsommation de temps et de matières premières, une usure ou une sous-utilisation des équipements, des accidents de travail et nécessite un encadrement pléthorique.

Les causes, au-delà de la faible qualification initiale :

- le désapprentissage : faute d'entraînement et de pratique, certaines personnes désapprennent la lecture et l'écriture ;
- des contextes sociaux défavorables à la maîtrise des savoirs fondamentaux, statut de la langue orale et écrite au sein de la famille, de l'environnement culturel comme dans l'entreprise ;
- l'augmentation des exigences de la société ; de plus en plus l'écrit doit être maîtrisé pour les relations avec l'administration et bien souvent via des plates-formes numériques, pour l'utilisation des transports comme en entreprise.

Les chiffres de l'illettrisme

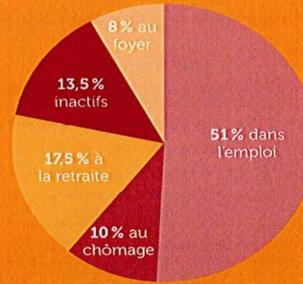
2 500 000
personnes âgées de
18 à 65 ans
sont confrontées à
l'illettrisme en France

soit **7%**
de la population

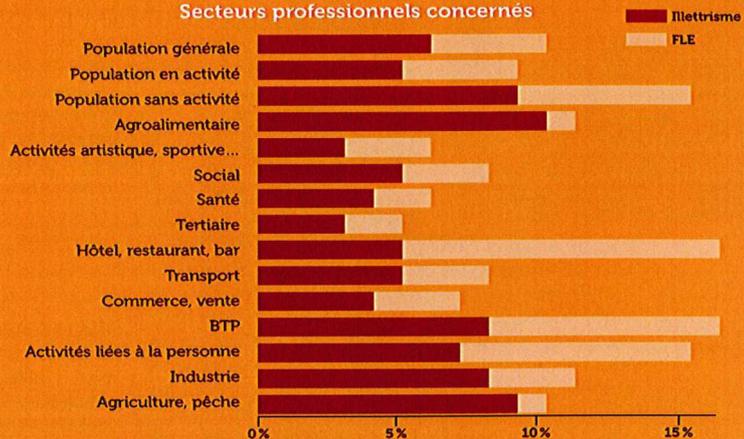
La moitié a plus de
45 ans

51%
sont dans l'emploi
soit 1 275 000 personnes

Répartition des personnes en situation d'illettrisme face à l'emploi



Secteurs professionnels concernés



Source : enquête IVO Insee-ANLCI 2012

L'ANLCI indique : « Agir contre l'illettrisme, c'est permettre à chacun d'acquérir ou de réacquérir ce socle fonctionnel, cette base de la base en lecture, écriture et calcul, ces compétences de base nécessaires aux actes simples de la vie quotidienne, pour être plus autonome dans sa vie familiale, professionnelle et citoyenne.

La notion d'illettrisme, directement liée aux transformations sociétales et à ses exigences sociales, culturelles, politiques et économiques, évolue en permanence dans une société où les exigences augmentent. ».

Le phénomène n'est pas nouveau ! En novembre 1993, un article dans les échos proposait « les nouveaux outils pour combattre l'illettrisme dans l'entreprise ». Il relevait le vécu « honteux » des personnes concernées, et, l'illettrisme comme tabou dans l'entreprise.

Pourtant les partenaires sociaux ont de longue date identifié et pris la mesure des difficultés.

B - Pour l'Entreprise, un investissement formation de longue date

Les chefs d'entreprise, et particulièrement les grandes entreprises de l'industrie, se sont engagés dans le développement de la maîtrise de la langue française dès les années 70 dans le cadre des programmes d'alphabétisation des ouvriers. Mais trop longs, trop chers et sans grand succès, les programmes ont été réduits au profit d'une prise en charge différente des difficultés. Ont ainsi fleuri au sein des ateliers des codes couleurs ou des symboles visant à réduire l'utilisation de la lecture pour le travail.

« Il est plus simple de bannir l'écrit des ateliers que d'apprendre à lire aux gens » disait E. CHARLON, en charge d'une évaluation de ces programmes auprès d'entreprises de la région Nord Pas de Calais (Renault Douai, SNCF, Selnor, etc.) et enseignant chercheur au Centre Universitaire Economie et Education Permanente CUEEP de l'université de Lille I) entre 1986 et 1993.

Les difficultés de compréhension et de conceptualisation générant des dysfonctionnements dans l'entreprise, les branches professionnelles ont mobilisé les outils à leur disposition le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (instauré en 1984) transformé en Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme en 2000.

Cet engagement s'est traduit par la définition de politique de formation et d'ingénierie financière afin de garantir un parcours de formation adapté et ajusté aux situations des salariés en entreprise.

Les branches professionnelles de l'alimentaire, du bâtiment travaux publics et des transports ont mobilisé leurs plans de formation autour de la sécurité et des procédures afin de permettre d'ancrer les apprentissages aux contextes professionnels.

C - Les outils des partenaires sociaux engagés sur la sensibilisation et l'ingénierie de formation

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés à dimension régionale tels AGEFOS PME Nord-Picardie et OPCALIA Hauts-de-France se sont mobilisés en région Hauts-de-France pour accompagner les chefs d'entreprise, les salariés et les organismes de formation.

Dès 2002, l'AGEFOS PME s'engage avec l'ANLCI pour la maîtrise des compétences clés fort d'un programme visant à sensibiliser les responsables d'entreprise quant au diagnostic des situations d'illettrisme et à la formalisation de programmes permettant des parcours de formation adaptés aux besoins des salariés.

Pour l'illustrer cf. les deux encadrés suivants :

Dès 2002 AGEFOS PME s'engage pour la maîtrise des compétences clés.

AGEFOS PME, en partenariat avec l'[ANLCI](#), élabore des solutions pour la maîtrise des compétences clés afin de contribuer au développement des entreprises et de sécuriser le parcours professionnel de leurs salariés.

2002 : Accord cadre national AGEFOS PME - [ANLCI](#)

2004 : Déclinaison de cet accord sur les territoires et lancement des 1^{ères} expérimentations dans les régions Centre, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes

2006 : Déploiement sur d'autres régions puis sur tout le territoire avec l'appui du [FUP \(FPSPP\)](#)

2007-2008 : Actions et/ou sensibilisation en faveur de la lutte contre l'illettrisme et de la remise à niveau de savoirs de base avec l'appui du [FUP \(FPSPP\)](#) dans les branches professionnelles (Restauration Rapide, Combustibles, Assainissement...)

2008-2009 : AGEFOS PME lance une [étude sur l'impact](#) de ses actions en matière de lutte contre l'illettrisme et de développement des compétences clés. Plus de 8 600 salariés formés pour près de 1600 entreprises

2010 : Lancement d'un [guide d'accompagnement](#) pour les entreprises afin de leur permettre de définir un projet de formation aux compétences clés

2010 : Lancement de l'offre de service [DécliCC Compétences Clés](#)

2011 : AGEFOS PME reçoit le soutien du [FPSPP](#) pour l'opération "[Favoriser l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences pour les salariés](#)"

2011 : Renouvellement de l'[accord cadre national](#) AGEFOS PME - ANLCI ([communiqué de presse](#))

2012 : AGEFOS PME reçoit le soutien du [FPSPP](#) pour l'opération "[Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels et à la pérennité économique des entreprises dans les DOM grâce aux actions de lutte contre l'illettrisme](#)"

2012: AGEFOS PME propose une déclinaison de sa démarche DécliCC associée à la Validation des acquis de l'expérience (VAE): DécliCC VAE

AGEFOS PME s'engage sur l'ensemble du territoire avec DécliCC (Déclic Compétences Clés), son offre de service dédiée, qui résulte d'une analyse interne des pratiques, de l'expérience de son réseau et d'un travail collectif avec experts et grands partenaires.

L'offre de service DécliCC comprend 6 étapes:

Diagnostic : il s'effectue dans l'entreprise par les conseillers en formation AGEFOS PME.

Repérage : il sert à identifier les situations-problèmes et les salariés pouvant relever du dispositif.

Sélection et réponse de l'organisme : après une analyse des postes de travail et des objectifs de progrès professionnels, l'organisme propose des objectifs, une progression et des modalités pédagogiques.

Engagement individuel : il permet de proposer un contrat pédagogique avec chaque individu en formation.

Formation : pour la maîtrise d'un socle de connaissances et de compétences

Évaluation et ancrage dans les contextes professionnel et personnel : l'action ne s'arrête pas avec la formation.

Pour la période 2011-2014, l'AGEFOS-PME a financé des parcours de formation qui ont concerné 450 salariés pour un budget de 650.000€.

Ces formations ont eu une durée moyenne 70h et ont concerné le plus souvent des salariés d'Association Intermédiaires ou d'Entreprises d'Insertion.

En 2015, l'AGEFOS-PME a également mené des actions d'information et de présentation du dispositif CLÉA.

Pour l'année 2017, 15 parcours CléA ont été financés par l'AGEFOS-PME.

OPCALIA crée le dispositif de formation 1001 lettres en direction de ses adhérents

Depuis 2007, Opcalia est fortement engagé auprès des entreprises et des salariés sur ce sujet. En région, Opcalia, grâce au soutien du FUP, du FPSPP et de l'Etat a déployé une offre de services articulée autour des volets suivants :

- accompagnement, conseil et outillage des entreprises afin d'aider au repérage et à la mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise,

- ingénierie et individualisation des parcours avec la proposition de 2 modalités de formation :

soit en présentiel classique au sein d'un organisme de formation spécialiste dans la remédiation de l'illettrisme, soit en proposant le dispositif 1001 Lettres, didacticiel multimédia.

Certains salariés commettent des erreurs dans la réalisation de tâches pour lesquelles des procédures existent, ne se montrent jamais intéressés pour suivre une formation, sont réticents aux changements de postes, de procédures ou à l'informatisation, ont besoin de leurs collègues pour comprendre ou transmettre les consignes, ne peuvent accéder aux formations techniques par manque de pré-requis.

A chaque réponse affirmative il peut être opportun de renforcer les compétences de base du salarié.

« Consolidons les compétences de bases en entreprise! »

La maîtrise des compétences de base conditionne l'autonomie et l'adaptabilité de chacun, elle influe sur le quotidien et l'avenir de chaque organisation. 1001 lettres est un dispositif multimédia qui permet :

- d'acquérir les compétences de bases

- remédier les savoirs fondamentaux

- valider les acquisitions tout au long d'un parcours

L'objectif est de passer de la logique offre de stage à une démarche « apprendre tout le long de la vie » pour :

- développer les compétences

- augmenter sa qualification

- développer sa polyvalence

- faciliter la mobilité interne et externe.

Les différents parcours proposés sont élaborés en fonction ou à partir d'objectif professionnel et/ou personnel qui peuvent être combiné entre eux. Des parcours individualisés sont proposés. Ils permettent de :

- déterminer des parcours individualisés à travers des positionnements dynamiques.

- adapter les parcours en fonction du niveau du stagiaire et de l'objectif de la formation.

- rendre le stagiaire acteur de sa formation.

Le professionnel est accompagné par un médiateur, formé à la démarche pédagogique et lui permet de suivre chaque stagiaire dans son parcours. Il est présent à l'ensemble des séances. A l'écoute des stagiaires, il explique et accompagne pour que chacun prenne conscience de ces faiblesses ou difficultés afin de les modifier ou les résoudre.

D - Un objectif prioritaire des partenaires sociaux, depuis 2010

Le FPSPP anime en partenariat avec l'ANLCI un Comité Technique National Illettrisme & Socle, véritable lieu d'échanges entre représentants des OPCA et des OPACIF, ce groupe de travail contribue à professionnaliser les conseillers, à créer des outils communs et à mutualiser les bonnes pratiques existantes au sein des deux réseaux.

Parallèlement à cette mission d'animation des réseaux, le FPSPP s'est engagé sur les actions permettant l'accès au socle de compétences et la lutte contre l'illettrisme par la publication d'un appel à projets à destination des OPCA et des OPACIF.

Il a impulsé une nouvelle dynamique pour les acteurs de la formation professionnelle grâce à la prise en charge d'actions de mise en œuvre qui a permis le développement de partenariats avec les organismes de formation, les cabinets experts sur les questions d'illettrisme et de compétences de bases, le déploiement d'actions de communication auprès des entreprises, la création d'ingénierie pédagogique, d'outils et de référentiels permettant la professionnalisation des équipes des OPCA/OPACIF et la création de parcours de formation personnalisés.

Le FPSPP a poursuivi son accompagnement en 2013 en publiant deux nouveaux appels à projets, l'un spécifique aux actions de formations contribuant à la lutte contre l'illettrisme, l'autre spécifique aux actions de formations visant à l'acquisition d'un socle minimal de connaissances et de compétences.

A l'échelle nationale, 177 M€ de fonds ont été octroyés entre 2010 et 2015 par le biais des appels à projets et par le FSE (17,43 M€) dont 8,7 M€ contribuant à la lutte contre l'illettrisme Outre-mer pour 142.494 bénéficiaires de parcours de formation.

E – La certification d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles

CléA, un outil remarquable, certification reconnue, délivré par le COPAREF Hauts-de-France pouvant être mobilisée au titre du compte personnel de formation.

Dans la suite des travaux menés dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2009 et de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui stipule que « les formations éligibles au compte personnel de formation sont les formations permettant d'acquérir le socle de connaissances et de compétences défini par décret », les partenaires sociaux ont initié :

Le « Socle de connaissances et de compétences professionnelles », dit CléA, qui se définit comme étant l'ensemble des connaissances et compétences qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur professionnel, doit maîtriser totalement, afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle.

Il fait l'objet d'une certification inscrite de droit à l'inventaire et il est éligible à l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, dont le compte personnel de formation (CPF).

Cette certification s'appuie sur un référentiel issu des travaux menés au sein du Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation (COPANEF) par le Comité Observatoires et Certifications (COC).

Le Socle de connaissances et de compétences professionnelles couvre la totalité des 7 domaines suivants :

1. La communication en français ;
2. L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique ;
3. L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique ;
4. L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe ;
5. L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel ;
6. La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie ;
7. La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

F - lutter contre l'illettrisme en entreprise un impératif économique et social

France Stratégie indique qu'à l'horizon de 10 ans, la France sera plus et mieux formée du fait de la substitution de générations nouvelles aux cohortes antérieures et de l'allongement de la scolarisation. Pourrait-on ne rien faire ?

La société de la connaissance implique une dépendance accrue aux compétences génériques et rend ainsi impératif leur acquisition et leur entretien tout au long de la vie. La maîtrise des compétences de base influence la propension des individus à s'engager dans le cadre public et collectif, elle est indispensable voire déterminante pour la participation au marché du travail.

L'inscription de la certification de ces compétences de droit à l'inventaire des formations est une excellente mesure.

Le programme régional de formation à l'échelle des Hauts-de-France prendra en compte dès janvier 2018 les salariés en situation d'illettrisme et s'inscrit dans le cadre du plan stratégique n°5 du CPRDFOP.

Le plan stratégique n°6 « qualifier les actifs à l'emploi » fait également référence à la mobilisation des partenaires sociaux pour inscrire le socle CléA dans les outils de la formation professionnelle continue.

Quelques exemples d'actions réalisées en 2015-2016 :

Sur la question des salariés, des logiques d'accords sectoriels passés dans le cadre du précédent Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) existaient, comme par exemple, la branche professionnelle de la propreté qui a été accompagnée dans son action. Action qui a permis à 20 salariés de suivre 250 heures de formation.

Cet accompagnement a été possible également dans la branche du BTP au travers de la formation de 32 salariés pour 105 heures.

De plus, concernant les Emplois d'avenir, des actions de lutte contre l'illettrisme ont été menées. 19 emplois d'avenir ont été accompagnés pour une durée moyenne de 300 heures.

En matière d'exécution de la politique régionale, cela répondait à un choix d'approche, par territoire (zonage par pays définis en Picardie) mais aussi au travers d'une commande ciblée sur quelques villes en Picardie. D'ailleurs, dans ce cas, certains modules Français Langues Etrangères (FLE) pouvaient être proposés en complément.

Préconisations du CESER concernant les salariés en situation d'illettrisme en Hauts-de-France dans le cadre de la déclinaison en région des programmes précités :

Pour une mobilisation des partenaires sociaux et des pouvoirs publics appelés à signer le plan quinquennal sur la question de l'illettrisme de certains salariés :

- par des actions de sensibilisation à la connaissance et au repérage de ce problème, au travers de diagnostic préalable à l'entrée en formation, en s'appuyant sur la fonction ressource régionale mais aussi sur les OPCA,
- par l'inscription de modules de formations préparatoires à destination des salariés ne maîtrisant pas les pré-requis nécessaires,
- par l'inscription si nécessaire et prioritaire, d'actions de formations pour l'acquisition des savoirs fondamentaux dans les plans de formation des entreprises,
- par l'élaboration d'un descriptif de l'offre de formation savoirs de base à destination des entreprises.

Le CESER tient à rappeler qu'une des difficultés principales est celle du repérage des publics, du fait du risque de stigmatisation des personnes concernées ; la qualité du dialogue social dans l'entreprise est donc un élément constitutif de tout dispositif de lutte contre l'illettrisme dans l'entreprise.

Pour ne pas laisser s'installer des situations de « dés-apprentissage » de la langue écrite, des évolutions sont nécessaires concernant le contenu du travail : par exemple les consignes de travail pour l'exécution des tâches pourraient solliciter beaucoup l'écrit et la lecture. Il faudrait installer des collectifs et des méthodes de travail qui incluent la lecture, l'écriture et le fait de compter, éviter toutes les situations d'isolement, pousser à la coopération entre salariés.

Le CESER propose la construction d'une offre de formation labellisée « savoir de base » adaptée aux besoins de l'entreprise, identifiée, diffusée et facilement accessible.

Le CESER propose :

- la construction d'une offre labellisée,
- de favoriser avec l'appui des OPCA le repérage des salariés en situation d'illettrisme, d'informer les responsables d'entreprises sur CléA et sur les formations existantes, de les accompagner dans leurs démarches de formation, ces actions pouvant être financées par FPSPP.

Des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour la formation des salariés :

Le CESER souhaite que les partenaires sociaux signataires du plan quinquennal s'engagent sur des objectifs en terme d'effectifs de salariés à former (ils sont près de 200.000 en Hauts-de-France) dans les 5 ans et en terme de qualité des actions de formation proposées en utilisant d'une part le Conseil en Evolution Professionnelle et les entretiens d'évaluation pour présenter aux salariés le descriptif de formation, et d'autre part en favorisant la constitution de collectifs de formation, situation plus favorable pour les salariés en situation d'illettrisme.

Pour le CESER, le Conseil régional pourrait impulser un événement régional annuel avec les partenaires sociaux et les acteurs de la lutte contre l'illettrisme afin de communiquer sur le travail engagé : évaluer l'action régionale, valoriser les pratiques, renforcer la cohérence et la pertinence des actions.

Il est indispensable que le Conseil régional, l'Etat et les partenaires sociaux (dans le cadre du CPRDFOP) prennent des dispositions afin d'agir et de coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme pour des parcours pertinents en s'assurant que les actions soient menées à proximité des publics concernés et donc en soutenant l'appareil de formation régional dans sa déclinaison d'une offre permanente, certifiée et territorialisée.

Le CESER souhaite que le CREFOP veille à ce que ces dispositions soient effectivement accompagnées des moyens financiers et en terme d'ingénierie pédagogique et de formation pour former plus, rappelant qu'en région, le niveau de qualification des actifs se répartit comme suit : 55% ont un niveau V et infra V (12,4%) pour le niveau CAP/BEP (niveau V) et 6,9% au niveau du diplôme national du brevet (niveau infra V). Tandis que la part d'actifs sans aucune qualification s'élève à 35%.

Le CESER propose que le Conseil Régional et les certificateurs encouragent les instances qui accompagnent les personnes en VAE à travailler avec celles-ci afin de leur permettre d'atteindre un premier niveau de qualification et ainsi leur redonner confiance.

I – 2 LA MAITRISE DU FRANÇAIS PAR LES POPULATIONS MIGRANTES

Il convient dans un premier temps de bien préciser ce que l'on entend par le terme « migrants ». Il s'agit de personnes séjournant en France depuis moins de 5 ans et en attente de régularisation de leur situation vis-à-vis des autorités françaises (statut de réfugié, permis de séjour temporaire, carte de séjour, naturalisation, etc.).

Cette définition générale recoupe plusieurs types de situations et de besoins en matière d'apprentissage de la langue française.

Selon la durée de présence de la personne en France ou sa **situation**, ses attentes vis-à-vis de l'apprentissage de la langue française sont différentes.

On peut ainsi distinguer les cas suivants :

- Étudiant pour un séjour de courte durée,
- Personne venue en France pour des soins,
- Conjoint étranger marié avec une personne française,
- Réfugié politique, demandeur d'asile,
- Familles en France depuis moins de 5 ans et ayant des enfants scolarisés,
- Enfants mineurs isolés.

Dans les deux premiers cas, l'apprentissage de la langue n'est pas prioritaire, voire pas nécessaire. Il en va différemment des quatre autres exemples cités.

Les conjoints et les réfugiés / demandeurs d'asile ont un besoin impératif d'apprendre la langue, pour s'intégrer, trouver un emploi ou simplement faire valoir leurs droits.

Les parents d'enfants scolarisés apprennent notre langue pour pouvoir suivre la scolarisation de leur enfant et s'intégrer en famille.

Quant aux mineurs isolés, on peut valablement penser qu'il s'agit simplement d'une question de survie.

Il faut ajouter cette analyse à celle des **besoins de la personne** : Est-elle lettrée ou illettrée dans son pays d'origine ? Est-elle allophone ?

Selon les situations et les besoins, la prise en charge et le financement de l'apprentissage de la langue française seront différents.

Combien de personnes sont-elles concernées ?

Dans la région des Hauts-de-France comme ailleurs, le nombre de migrants répondant aux critères ci-dessus définis est difficile à préciser. Même les services de l'Etat peuvent difficilement fixer un chiffre sur des flux permanents.

Pour mémoire, avant son démantèlement, le camp de Calais comptait 7.000 personnes dont 800 mineurs isolés.

A Grande-Synthe, on comptait 2.800 réfugiés en novembre 2015, ramenés à 1.500 en novembre 2016. Mais ces chiffres incluent à la fois les personnes souhaitant quitter le territoire français et celles qui veulent rester.

De même, en ce qui concerne les familles installées dans la région depuis moins de 5 ans, aucun recensement n'est réalisé. Les données sont partielles, mais elles reposent sur les observations de terrain : acteurs de l'accueil, services de l'OFII, associations, et ne se recourent pas forcément.

I – 2 – 1 Les réponses des services de l'Etat : l'Office national d'immigration et d'intégration (OFII)

L'OFII constitue le passage obligé pour les migrants souhaitant rester en France. Pour ce faire, la signature d'un Contrat d'Intégration Républicain est obligatoire.

Elle inclut un nombre obligatoire d'heures d'apprentissage de la langue française. A l'issue de cette formation financée par l'Etat, l'intéressé sera en mesure de s'exprimer et surtout d'être autonome dans les démarches nécessaires à la régularisation de ses droits (CPAM, CAF, accès aux transports en commun, inscription de son enfant à l'école, etc.).

Ce dispositif national fonctionne avec des prestataires sélectionnés sur appels à projets, et qui assurent les heures d'apprentissage de la langue. Le niveau atteint est évalué par un questionnaire normé dans le cadre des références européennes.

De plus, en fonction du but recherché par l'intéressé (carte de séjour ou carte de résident délivrée pour 10 ans) le nombre d'heures de formation est adapté et le niveau requis (indiqué en standard européen) est différent : A1 pour une carte de séjour, A2 pour une carte de résident et B1 (maîtrise parfaite de la langue parlée et écrite) pour une demande de naturalisation. A l'issue de cette formation, l'intéressé obtient donc un niveau de formation, et non un diplôme.

1.510 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans le Nord-Pas de Calais en 2016.

Il est à noter que les personnes bénéficiaires de ce dispositif sont très motivées et assidues aux séances de formation. Cependant, lorsque la personne souhaite approfondir son apprentissage de la langue française à la suite de la formation obligatoire à l'OFII, elle doit se tourner vers le réseau associatif.

Il est à signaler que l'évaluation en termes de résultats dans l'apprentissage du français n'est pas forcément précise. Le prestataire est évalué, mais la personne ayant reçu la formation l'est moins. L'objectif principal étant de ne pas priver le bénéficiaire d'un titre de séjour s'il a été assidu et actif aux cours, le présentiel compte parfois plus que le niveau atteint.

I – 2 – 2 Les réponses des associations : un réseau institutionnel largement relayé par les associations, pierre angulaire de l'apprentissage de la langue française pour les migrants

A - Pour les adultes avec un projet professionnel

Le rôle de l'OFII n'est pas de former les personnes à la recherche d'emploi, ni de développer leurs connaissances en langue française dans un domaine professionnel donné.

Pôle emploi propose des formations, mais sans passerelle avec les apprentissages pratiqués par l'OFII. A ce sujet, un partenariat entre OFII et DRJSCS est à l'étude.

Là aussi, le milieu associatif prend la relève, comme observé à La Clé à Lille.

Le recensement de toutes les offres de formation permettrait d'offrir au migrant un parcours plus cohérent, ou à tout le moins une meilleure visibilité.

L'OFII est, pour le migrant, le premier contact avec les institutions françaises.

L'objectif annoncé par M. LEPAON est de former deux fois plus de migrants à l'apprentissage de la langue.

Les missions confiées à l'OFII ont donc besoin d'être :

- évaluées : ce qui suppose un plan pluriannuel et un suivi évaluatif des résultats obtenus,
- mieux ciblées, notamment pour faciliter la compréhension des documents administratifs et juridiques en utilisant un langage simple et compréhensible de tous. L'utilisation de pictogrammes, comme c'est parfois le cas (CPAM, CAF, etc.) ne semble pas être la solution à privilégier, car elle maintient les personnes concernées dans une forme de méconnaissance « confortable ». Il convient plutôt de privilégier le français facile à lire et à comprendre.
- coordonnées avec les missions de Pôle emploi et des associations de terrain en matière d'apprentissage de la langue.

B - Pour les étudiants : dispositif « Pilote » en Hauts-de-France

Le CIEP, Centre international d'études pédagogiques, est un opérateur du Ministère de l'éducation nationale et a pour objectif le rayonnement international de la langue française et de la francophonie, et la diffusion de la langue française.

Dans notre région, ce centre, rattaché à la COMUE, évalue le niveau de connaissance de la langue des étudiants étrangers qui viennent poursuivre des études en France.

Au-delà de cet organisme, un dispositif pilote a été mis en place par le Préfet de Région et l'université de Lille pour l'intégration d'étudiants migrants.

Avant le démantèlement du camp de Calais, un échantillon de public a été identifié comment pouvant potentiellement obtenir le statut de réfugié et ainsi anticiper son intégration. Deux parcours ont été mis en place : l'un par la préfecture, l'autre par l'université de Lille.

Sur 200 étudiants qui étaient présents dans la « jungle », 80 dossiers ont été retenus. Les étudiants concernés ont été mis à l'abri à la veille du démantèlement, et inscrits à l'université grâce au dispositif dérogatoire accordé par la Préfecture qui leur a permis l'inscription en qualité de demandeur d'asile.

L'apprentissage du français s'effectue en 4 groupes répartis sur les différents campus de l'université à raison de 15 heures de français par semaine. L'orientation et l'immersion dans les différents cursus scolaires sont également organisées. Le dispositif est suivi par un comité de pilotage qui se réunit tous les 15 jours. 55 étudiants ont obtenu le statut de réfugié politique, et le processus est en cours pour les autres. L'orientation d'insertion de ces étudiants s'est faite à 50 % vers une formation initiale, et 50% vers une formation continue.

Les modalités de prise en charge de ces formations diffèrent selon les cas : 40 étudiants ont pu bénéficier d'une bourse, d'autres ont décroché un contrat en alternance dans certaines entreprises de la région, d'autres ont été pris en charge par le contrat civique de région.

Le volet « privé » de ce dispositif pilote, quant à lui, a quant à lui totalement été pris en charge par les autres étudiants de l'université, qui se sont mobilisés pour fournir vêtements, matériel, accueil en famille pour un week-end, repas, tutorat... Ce volet n'est pas à négliger, car il contribue totalement à l'intégration des étudiants migrants dans notre mode de vie et notre culture.

Les étudiants qui ont pu bénéficier de ce dispositif sont, eux aussi, très motivés et assidus aux cours.

Là aussi, des associations apportent leur complément d'action.

C - Pour les mineurs isolés

Ils relèvent des services de la protection de l'enfance. Ces enfants ne sont pas en situation irrégulière, car ce sont des personnes vulnérables. Le Département du Pas de Calais (Service d'Aide Sociale à l'Enfance ou ASE) a été plus particulièrement sollicité dans les actions de prise en charge, en raison de la présence de mineurs isolés dans le camp de Calais. En 2015, on a dénombré 1.524 mises à l'abri.

Le coût de ces opérations s'est élevé à 10 millions d'euros en 2015. Lorsqu'ils acceptent de rester en France, ces jeunes sont pris en charge par la Maison du jeune réfugié. Sont alors mis à disposition par cette association : 68 places en appartements, 60 places en familles d'accueil et 72 places en accueil de jour, où 50 jeunes ont pu bénéficier de l'apprentissage de la langue française en 2015.

Cette prise en charge est financée par l'ASE. Il s'agit là de scolariser les enfants, mais aussi de veiller à leur alphabétisation, leur acculturation, leur régularisation et leur professionnalisation.

Les associations humanitaires sont présentes aussi autour de ce public très vulnérable.

D - Pour les enfants arrivant avec leur famille

• **A l'échelle académique, le CASNAV, Centre académique pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, est un service du rectorat.**

A titre d'exemple, le CASNAV de l'Académie de Lille privilégie cinq axes de travail dans le respect des principes de la circulaire nationale :

- Un soutien permanent aux établissements accueillant des élèves nouveaux arrivants dans des secteurs non-pourvus de dispositifs (évaluation linguistique et scolaire, élaboration de programmes d'intégration individualisés en fonction des besoins, attribution de moyens spécifiques pour un enseignement du français langue seconde, suivi des élèves).
- Des actions visant à optimiser la professionnalisation des enseignants (participation à la formation initiale et au recrutement, organisation de stages académiques de formation continue, mise en place d'une politique d'animation pédagogique régionale, accompagnement pédagogique des enseignants, production et mutualisation d'outils pédagogiques).
- Des actions visant à améliorer le fonctionnement des dispositifs dans les établissements (modules d'information, formations à initiative locale, création d'outils d'ingénierie éducative, suivi de cohortes).
- Un suivi constant des élèves nouveaux arrivants dans l'Académie permettant une répartition équitable des moyens existant selon la localisation des élèves et les besoins des établissements.
- Des initiatives en direction des partenaires institutionnels dans le but d'améliorer la communication et la coordination académiques.

- **Le dispositif « Ouvrir l'école aux parents »** vise à donner à ces derniers les moyens de suivre la scolarité de leurs enfants, en leur permettant d'acquérir une meilleure connaissance de la langue française et une meilleure approche de l'école.

Il est toutefois regrettable que ce dispositif, financé par l'Education nationale et le Ministère de l'intérieur, ne soit pas évalué. En effet, la région Hauts-de-France, terre d'accueil s'il en est, compte un nombre croissant de familles issues de l'immigration.

Certaines communes, certains quartiers sont à priori plus concernés que d'autres, mais les écoles disposent-elles de moyens humains suffisamment nombreux pour mettre ce dispositif en œuvre ? Sont-elles toutes informées ?

L'Education nationale a une mission primordiale dans l'apprentissage de la langue française auprès des enfants. Il est apparu nécessaire de former aussi les familles des primo arrivants. Les dispositifs mis en place gagneraient à être évalués.

- **A l'échelle des communes, comme à la Ville de Lille, le programme de réussite éducative (PRE)** concerne les élèves de 2 à 12 ans, qu'ils soient migrants ou non, scolarisés dans les écoles de la ville et repérés comme ayant des difficultés menaçant leur réussite à l'école.

Les acteurs sont les éducateurs de la ville et les enseignants volontaires.

Les services de la politique de la ville jouent aussi un rôle, en signalant aussi les situations d'illettrisme qu'ils rencontrent.

Le constat principal des acteurs est un besoin de stimulation langagière. Des actions sont mises en œuvre pour y répondre :

- Action "Lecture vagabonde",
- Action "Prima porta" (expression corporelle visant à stimuler le langage),
- Action "Tintinnabule" (éveil musical aidant à l'éveil langagier),
- Cours dans une langue d'origine pour éviter le décrochage dû à la barrière de la langue.

La Ville ne peut que constater qu'il n'y a pas de place pour tout le monde dans ces dispositifs et privilégie les derniers arrivés pour les accueillir au mieux. Les enfants migrants sont donc très concernés par le PRE.

Lorsque la Ville ne peut plus répondre faute de moyens et quand le nombre d'enfants en demande excède ses capacités, elle passe le relais aux associations de droit commun.

Le PRE de Lille fonctionne en partenariat principalement avec l'association "La Clé" dont l'action est décrite ci-après.

- **Les associations :**

L'association « La Clé » (Lille Association Compter, Lire, Ecrire), créée en 1985, apparaît comme centrale à l'échelle lilloise.

Cette association prend en charge « *tous ceux qui n'ont nulle part ailleurs où aller* » : personnes intellectuellement déficientes, seniors qui ne travaillent plus et doivent redevenir autonomes, migrants ou primo arrivants.

Par sa spécificité à travers une prise en charge individuelle, La Clé reçoit ceux pour qui le mode collectif ne fonctionne pas.

Son action première s'intitule : "se former aux savoirs de base (lire, écrire, compter, parler français, connaître les institutions) pour accéder à l'autonomie".

Elle concerne 400 adultes ne maîtrisant pas les savoirs de base et propose du Français Langue Etrangère pour des adultes bénéficiant de minima sociaux (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'asile, etc.).

Elle a pour objectifs :

- de remédier aux situations d'illettrisme et d'analphabétisme (évaluation du niveau en français),
- de préparer l'insertion ou la réinsertion sociale de personnes en difficultés vis-à-vis des savoirs de base (diagnostic initial et final),
- d'offrir à des personnes étrangères ou issues de l'immigration un accompagnement formateur destiné à les aider dans leurs démarches d'intégration sur le territoire français (diagnostic initial et final).

Elle se déroule selon les modalités suivantes :

- Cours individuels en maîtrise des savoirs de base pour adultes et enfants primo-arrivants,
- Ateliers sociolinguistiques pour adultes pour découvrir et comprendre le fonctionnement des institutions françaises.

Les apprenants doivent signer un contrat d'engagement à la ponctualité, à l'assiduité et au travail personnel.

Les prescripteurs sont les référents RSA, les référents en foyers d'accueil, les mairies de quartier, la Cimade. Les indicateurs d'évaluation sont très précis.

La Clé prend également en charge un public scolaire, signalé par les écoles elles-mêmes, pour des élèves du CP à la Terminale en pré-décrochage.

Dans le dispositif de la Clé : 40 places réservées par le DRE, pour 250 enfants et parents Environ (50 enfants par référent et il y a 5 référents pour la ville).

Modalités : Ateliers individuels pour l'enfant sur temps périscolaire, avec le référent et l'école (enseignant volontaire).

Au total, ce sont 8 salariés qui s'appuient sur 588 formateurs bénévoles, pour former 620 apprenants, dont 220 enfants et jeunes scolarisés, à raison de 17.037 heures de cours, avec un budget total de 354.532 €, financé par 31 subventions différentes, accordées par quasiment autant de financeurs différents !

Il faut noter que le temps et le travail consacrés à la recherche de ces subventions, le sont au détriment des heures de cours dispensées et des nouvelles actions.

Les associations s'avèrent donc incontournables, en lien et relais avec les services de l'Etat, les communes et le rectorat, et pourtant, elles restent à la merci des budgets qui leur sont alloués. Il est donc souhaitable d'assurer une plus grande stabilité et pérennité des financements en passant au mode pluriannuel avec conventions d'objectifs et de moyens.

Les associations sont la pierre angulaire de la réussite en matière d'apprentissage de la langue française pour les migrants.

Il semble essentiel aujourd'hui de :

- **privilégier des contrats de financement pluriannuels qui permettent de pérenniser les actions ;**
- **instaurer une table ronde des financeurs :**
 - **qui décidera de la répartition des moyens alloués, évitant ainsi la multiplication des dossiers et des démarches**
 - **qui fixera une convention unique d'objectifs et de moyens et des normes d'évaluation**
 - **qui favorisera la complémentarité des actions des associations qui œuvrent sur le même champ et le même territoire**
- **prévoir la formation et l'évaluation des formateurs, bénévoles pour la plupart.**

L'Etat et la Région doivent s'engager conjointement et financièrement pour relever ce défi.

I-3 LES ACTIONS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'UNIVERSITE DE PREVENTION, DE MAITRISE DU FRANÇAIS ET DE PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DES LANGUES DE FRANCE

I-3-1 Les actions de l'Education nationale

L'éducation nationale est bien évidemment un acteur majeur en matière de prévention de l'illettrisme et de la maîtrise du français. La maîtrise de la langue française, écrite et orale, est la condition nécessaire d'une insertion réussie au sein de la société. Cet enjeu est prioritairement mis en avant depuis plusieurs années par les Recteurs d'académie de la Région, qui favorisent les démarches permettant que de la maternelle au lycée, sur tout le territoire, les enseignants innovent et travaillent pour que tous les élèves, surtout ceux qui sont les plus éloignés de la maîtrise du langage écrit et parlé, soient le mieux formés possible.

Des actions innovantes ont ainsi été développées en Hauts-de-France. Ces actions méritent d'être soulignées et probablement diffusées.

Pour le CESER, beaucoup d'enjeux se jouent au niveau des écoles et des collèges, et les actions qui viennent pallier les difficultés de lecture et d'écriture des élèves en difficulté permettent de réduire ou de traiter autrement la problématique de l'illettrisme et de réduire ensuite l'importance des actions curatives.

Cette démarche académique s'inscrit dans la démarche nationale portée par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Celle-ci met clairement en exergue cette priorité, à travers notamment, le plan « agir contre l'illettrisme : l'école se mobilise » qui se concentre sur quatre orientations :

- une meilleure sensibilisation et une meilleure information des équipes éducatives,
- la consolidation du réseau « maîtrise de la langue »,
- le renforcement du lien entre l'école et les familles,
- le renforcement des partenariats.

Le CESER Hauts-de-France souligne l'importance de ces orientations, à la réserve près que l'action auprès des équipes pédagogiques doit prendre également la forme d'actions de formation aux nouvelles démarches pédagogiques. Il considère donc que le développement des relations avec le ministère de l'éducation nationale constitue une dimension importante de la nouvelle organisation qui résultera de la mise en œuvre des préconisations du rapport « LEPAON ».

Cette nécessité d'une coordination forte avec l'éducation nationale est loin d'être mise suffisamment en avant dans le rapport LEPAON. En ce sens, elle constitue donc une première préconisation.

L'action de prévention de l'éducation nationale passe par une amélioration globale des performances de notre système éducatif, par des actions des formations de maitres, des actions à destination des élèves et des parents, etc.

- **La formation des enseignants autour des enjeux de la maitrise de la langue**

Plusieurs leviers peuvent être activés pour contribuer à la réduction des difficultés rencontrées par les élèves en maîtrise de la langue. D'un point de vue institutionnel, les programmes insistent sur le langage oral - y compris dans sa dimension scripturale à la maternelle – en plaçant ses compétences comme premières, d'autant qu'elles concernent toutes les disciplines scolaires. D'un point de vue pédagogique, deux dimensions peuvent être conjuguées. Au niveau des établissements, le travail en équipe - même s'il manque cruellement de moyens dédiés - permet par exemple l'élaboration de progressions à l'échelle de la durée d'un cycle, qui contribuent à préserver l'estime de soi des élèves en leur proposant des activités qui les font progresser régulièrement et donc les valorisent.

La réflexion sur les modalités d'évaluation s'inscrit aussi dans cet objectif. Au niveau de chaque classe, le travail en projet mobilise les élèves puisqu'il donne davantage de sens aux apprentissages. Plusieurs leviers peuvent être activés pour contribuer à la réduction des difficultés rencontrées par les élèves en maîtrise de la langue. D'un point de vue institutionnel, les programmes insistent sur le langage oral - y compris dans sa dimension scripturale à la maternelle – en plaçant ses compétences comme premières, d'autant qu'elles concernent toutes les disciplines scolaires. D'un point de vue pédagogique, deux dimensions peuvent être conjuguées.

L'Académie d'Amiens mène des actions depuis plus de 5 ans, en faveur de la maitrise de la langue, dans la formation continue des enseignants. Les actions ont d'abord été destinées aux chefs d'établissements, puis aux professeurs du premier degré dans toutes les disciplines, car il est nécessaire de considérer que la maitrise de la langue française ne relève pas seulement des professeurs de langue - dimension qui a été confirmée dans tous nos entretiens avec les inspecteurs d'académie et l'ESPé-, puis en mobilisant ensemble des enseignants du premier et du second degré. La même démarche de formation des maîtres est poursuivie dans l'Académie de Lille dans le cadre de la démarche « entrer dans l'écrit ».

Le CESER souligne ici l'importance de mener les actions de formation continue avec les ESPé (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) dont c'est une des missions. Les ESPé sont en forte synergie avec les laboratoires de recherche en sciences de l'éducation, ce qui est un atout.

La formation initiale des enseignants est désormais du ressort des ESPé. La Région Hauts-de-France en accueille deux, celui d'Amiens mise en œuvre par l'Université Jules Verne, et celui de la Comue Lille Nord-de-France. La mise en place des ESPé, dans le cadre de la loi de refondation de l'école a permis de repenser le modèle de formation, initiale et continue, des enseignants mais aussi de l'ensemble des professionnels de l'éducation nationale. Tous seront désormais titulaires d'un master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) délivrés à l'issue de deux années post licence. La formation est professionnelle, privilégiant l'alternance entre les apports universitaires et des expériences de mise en situation professionnelle.

La démarche portée est de construire une cohérence dans les discours et les postures de différents acteurs (universitaires, inspecteurs, formateurs de terrain, chefs d'établissements, collègues) gage d'efficacité dans l'alternance et la co-construction de compétences professionnelles, et de développer une démarche réflexive s'appuyant sur des connaissances scientifiques actualisées. Les futurs maîtres seront désormais mieux préparés à former des élèves différents par leur culture, leur formation.

La thématique de la maîtrise de la langue française est plus spécifiquement abordée en master Premier degré et en master Second degré « parcours Lettres », dans toutes ses dimensions, des apprentissages premiers du cycle 1 jusqu'au lycée. Cette maîtrise de la langue fait référence à 4 grands types de compétences :

- compétences orales
- compétences de lecture
- compétences d'écriture
- compétences en étude de la langue

Des certifications sont également proposées aux enseignants en exercice telles que la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et d'inclusion et l'exercice des missions de formateur.

Les actions de formation continue des personnels éducatifs doivent être renforcées en lien étroit avec les deux ESPé. C'est une nécessité qui suppose des moyens qui ne relèvent pas seulement de l'éducation nationale, mais qui permet un traitement plus en amont des problèmes d'illettrisme.

De même, le lien avec la recherche en sciences de l'éducation est une condition importante de la construction d'une démarche réflexive et la synergie avec une approche universitaire est un détour nécessaire pour mieux agir (alternance pratique/théorie/pratique). Il faut ici souligner toute l'importance du projet d'« Institut Carnot d'éducation » porté par la nouvelle région (les deux académies, la vice-présidence de la Recherche du Conseil régional) avec les ESPé pour nourrir la réflexion et la pratique pédagogiques.

Le CESER soutient la mise en place de l'Institut Carnot d'Education, fruit de l'initiative du Rectorat de la grande région, du Conseil régional et de l'enseignement supérieur.

- **Les actions menées dans les 2 Académies**

Des actions originales sont aussi portées par les académies pour prévenir l'illettrisme.

→ *L'Académie d'Amiens*

- **Les ROLL (présents dans les 2 Académies)**

Dans l'Académie d'Amiens, la part des élèves en difficulté de lecture à l'entrée en 6^{ème} oscille entre 20 et 25%. Ce taux reste le plus élevé de la France métropolitaine.

Face à ce constat, plusieurs actions sont menées en matière de lutte contre l'illettrisme dans l'Académie d'Amiens. Tout d'abord, les ROLL (Réseaux d'Observatoire du Livre et de la Lecture).

Le ROLL (initié par Alain BENTOLILA et Jean MESNAGER) s'appuie spécifiquement sur des activités de perfectionnement de la lecture et sur le développement de pratiques culturelles (chantiers de lecture-écriture, pratique de la lecture personnelle...).

Le but poursuivi est de développer les compétences de l'élève lecteur à partir de pratiques établies sous la forme d'ateliers de questionnement de textes, de développement de l'aptitude à la recherche d'information, et de remédiations. Ces ROLL peuvent être présents dans les collèges mais aussi au sein des lycées professionnels.

Le ROLL s'inscrit ainsi dans cette dynamique qui doit permettre aux élèves d'accéder à la maîtrise de la langue, facteur de réussite. Le dispositif, dont la première expérimentation a été menée à en 2009, s'adresse à tous les établissements qui souhaitent mettre en place une pédagogie de la lecture, notamment de la compréhension, à destination des élèves de cycle 3, cycle de consolidation, (CM1 - CM2 – 6^{ème}) les plus fragiles.

Dans l'Académie d'Amiens, pour l'année 2016-2017, ces ROLL sont au nombre de 34 dans les collèges (maillage avec les zones d'éducation prioritaire) et 12 dans les lycées professionnels. Depuis la rédaction du rapport avis du CESER Picardie qui avait souligné tout l'intérêt de ce dispositif, celui-ci s'est amplifié et le maillage territorial est beaucoup plus complet. Ce dispositif a concerné 3.000 élèves pour l'année scolaire 2015-2016. Ce nombre est en progression pour l'année scolaire 2016-2017. Outre son évaluation quantitative, ce dispositif a permis d'évaluer les apports plutôt positifs des ROLL dans la vie des élèves. Si les professionnels ont pu noter une amélioration de la compréhension, un gain en autonomie, en confiance en soi et en estime de soi pour les élèves qui sont passés par les ROLL. Le CESER considère que ces dispositifs seront d'autant plus efficaces que seront repensés les dispositifs traditionnels d'enseignement.

- **Les micro-lycées**

Le dispositif micro-lycée a pour but d'accueillir des élèves volontaires, aux itinéraires complexes, principalement les «décrocheurs» qui souhaitent reprendre une scolarité normale dans le système scolaire en redonnant l'envie d'apprendre. Certains de ces décrocheurs peuvent se trouver en situation d'illettrisme. Actuellement 3 micro-lycées sont présents dans l'Académie d'Amiens (AMIENS, CREIL et SOISSONS).

○ **Les dispositifs pour redonner le goût de la lecture**

Une action nouvelle a été engagée en lien avec les ROLL, il s'agit de la « **machine à lire** ». L'objectif est de donner aux élèves le goût de la lecture en mobilisant des objets mobiles (tablettes, microordinateurs dans une démarche accompagnée, au long cours, avec des étapes de compréhension des textes. La « Machine à lire » vise à ce que les enfants comprennent le sens des textes longs qu'ils lisent. Les élèves sont regroupés en petits effectifs, seize en moyenne, la moitié se consacrant à la lecture, l'autre travaillant avec l'enseignant à la compréhension.

Une autre action a été développée avec le réseau des maisons d'écrivain en Picardie. Elle permet aux élèves les plus éloignés de la lecture d'aborder leur compréhension de l'écrit par la production de textes (livres d'artistes). 13 structures composent ce réseau dans l'Académie d'Amiens.

→ *L'Académie de Lille*

○ **Le dispositif « Entrée dans l'écrit »**

L'Académie porte avec son délégué à l'illettrisme, une démarche « entrée dans l'écrit ». Il s'agit de développer les compétences langagières des élèves.

Il s'agit d'actions menées en faveur de la maîtrise de la langue plutôt que de la prévention de l'illettrisme (la distinction sémantique est effectivement importante puisque le rôle de l'école est bien de former, sans stigmatiser). Le Rectorat mène une démarche progressive, de la maternelle au lycée. La démarche est accompagnée par un comité de pilotage inter-degrés et s'appuie sur un réseau de 36 référents avec une volonté de mailler le territoire (2, 3 ou 5 par lieu en fonction de l'importance du site: Lille, Roubaix-Tourcoing, Dunkerque, Douai, Avesnois-Thiérache, Artois, Lens-Hénin-Liévin, le Calaisis.). Les référents sont des personnes ressources et des acteurs de la formation. Ils ont pour rôle de développer de nouvelles pratiques pédagogiques et d'élaborer des scénarios de formation applicables. Ils sont en proximité avec les décideurs territoriaux (inspecteurs et chefs d'établissements qui font appel à eux).

En plus de la formation des formateurs, trois ensembles d'actions sont menées :

- Des actions envers les parents et les familles dans le **cadre d'actions éducatives familiales**. Il s'agit de repérer des parents plutôt illettrés (les enseignants du premier degré sont en possibilité de le faire) et de les réconcilier avec l'école. Leur faire acquérir des compétences notamment en les faisant participer aux projets portés par leurs enfants : dans un premier temps ils aident ces projets, puis ils sont incités à en mettre en œuvre certains (exemple d'un film réalisé par les enfants, puis d'un film des parents).
- Un partenariat avec les associations (par exemple, l'AFEV)
- Un partenariat avec les entreprises. Le partenariat avec la Voix du Nord est emblématique. Des élèves ont été choisis pour découvrir les métiers de la presse. Ils ont eu l'occasion de visiter les sites du quotidien régional. Il est intéressant de noter que ces élèves sont conduits vers l'écriture par de petits articles publiés dans la journée.

Le dispositif est complété par un réseau de bénévoles pour aider les élèves en difficulté. **Le réseau PAPEE** (programme académique pour entrer dans l'écrit) regroupe des retraités (surtout issus de l'éducation nationale) mais qui peut être aussi nourri par la Réserve citoyenne.

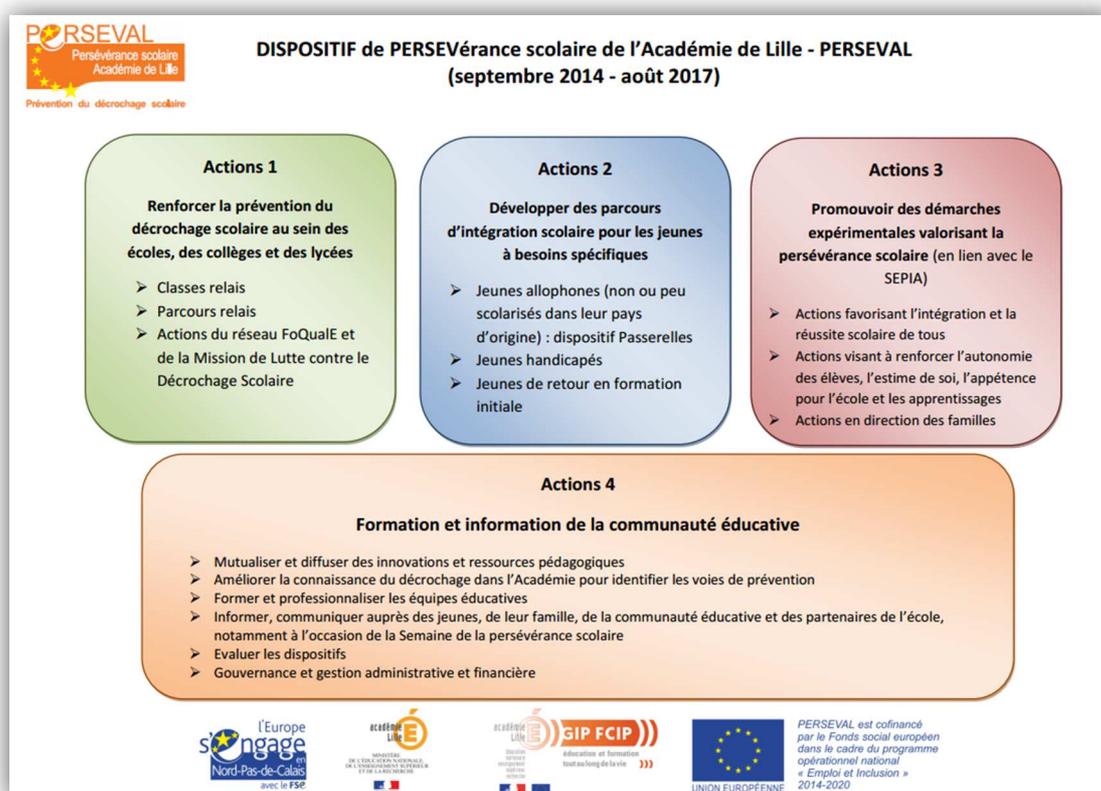
Il s'agit de mettre en place un tutorat qui passe par l'écoute. Les tuteurs aident les jeunes à faire le point sur leurs difficultés, à reprendre confiance, à les conseiller. Il ne s'agit pas de former.

○ **PERSEVAL, le dispositif de Persévérance scolaire de l'Académie de Lille**

PERSEVAL a vocation à développer et coordonner des actions valorisant la persévérance scolaire à destination des élèves les plus fragilisés, dans les écoles, collèges et lycées de l'académie. Dédié au décrochage, il répond néanmoins par sa conception aux problématiques posées par la lutte contre l'illettrisme.

Le dispositif vise également à mieux connaître le phénomène du décrochage (en soutenant par exemple la réalisation d'une étude conduite par un laboratoire de recherche, le CEREQ), à contribuer à la formation des enseignants (pour qu'ils puissent mieux détecter les signes du décrochage notamment) ou encore à mieux évaluer les actions menées (en apportant un appui au suivi et à l'évaluation des actions).

Soutenu par le Fonds social européen à hauteur d'1,8 M€ (sur 3 ans) sur un budget total de près de 8M€, PERSEVAL propose un accompagnement pédagogique et un appui financier pour la mise en place d'actions dans les écoles et établissements scolaires, à destination principalement des élèves les plus exposés au risque du décrochage scolaire, mais également des équipes éducatives, dans un objectif de professionnalisation.



L'encadré suivant présente le bilan des différentes actions menées au travers de ce dispositif au 31 août 2016.

<p><i>Actions 1 : Renforcer la prévention du décrochage au sein des écoles, collèges et lycées</i></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Classes Relais<ul style="list-style-type: none">• 22 collèges porteurs (dont 14 Nord et 8 Pas-de-Calais)• 686 élèves bénéficiaires depuis septembre 2015 (effectif similaire prévu en 2016-2017)➤ Dispositif Parcours relais<ul style="list-style-type: none">• 1280 élèves bénéficiaires depuis septembre 2014 (une moyenne de 600 élèves par année scolaire)➤ Actions de prévention/suivi individuel de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire<ul style="list-style-type: none">• 2234 élèves bénéficiaires depuis septembre 2014 (au moins 1200 bénéficiaires en 2016-2017) <p><i>Actions 2 : Développer des parcours d'intégration scolaire pour les jeunes à besoins spécifiques</i></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Jeunes allophones : le dispositif Passerelles<ul style="list-style-type: none">• 4 collèges porteurs (Nord), dont 2 depuis le 1^{er} janvier 2016• 85 élèves bénéficiaires (en 2015/2016) / effectif similaire attendu en 2016/2017• Accompagnement des jeunes dans le cadre du droit au retour• 40 tutorats dont 20 achevés (durée : 10h en moyenne) <p><i>Actions 3 : Promouvoir des démarches expérimentales valorisant la persévérance scolaire (en lien avec le SEPIA)</i></p> <p>Actions identifiées par le SEPIA (en 2015/2016) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 collèges porteurs (Pas-de-Calais)• 47 élèves bénéficiaires <p>Projets à l'initiative des établissements (2016-2017) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 45 projets• Plus de 600 élèves bénéficiaires (prévisionnels)

Le CESER insiste sur la nécessité de transversalité des actions menées en faveur de la persévérance scolaire qu'elles soient à destination des décrocheurs, des allophones ou d'élèves ayant des besoins spécifiques car le plus souvent les problématiques rencontrées par ces jeunes sont liées.

Dans la Région Hauts de France des dispositifs de qualité mobilisant de nombreux personnels de l'Education Nationale et des financements importants, ont été mis en place. Le CESER estime nécessaire de les pérenniser et de les étendre sans doute à l'ensemble des zones prioritaires. Il appelle à une évaluation fine et sur une période suffisamment longue de l'ensemble de ces dispositifs, de manière à tenir compte des points de vigilance susceptibles d'apparaître. Le CESER tient par ailleurs à insister sur le fait que la prévention doit être mise en œuvre dès la petite enfance ; des modes de garde collectifs de qualité dès le plus jeune âge peuvent y contribuer.

I – 3 – 2 Les actions en faveur du FLE à l'Université

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, au travers du CIEP, propose une large gamme de certifications en français langue étrangère (diplômes et tests payants) pour valider les compétences en français, depuis les premiers apprentissages jusqu'aux niveaux les plus avancés. L'offre est adaptée à tous les âges et tous les publics. Elle est harmonisée sur l'échelle à 6 niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Les diplômes (DILF, DELF, DALF) sont indépendants et sanctionnent la maîtrise des quatre compétences langagières. Ils sont valables sans limitation de durée.

Validées par une équipe de psychométriciens experts en évaluation, ces certifications sont internationalement reconnues et fréquemment utilisées par les ministères étrangers en charge de l'éducation. Elles sont présentes dans plus de 1 000 centres d'examen répartis dans 164 pays. Le CIEP gère le DELF et le DALF sur le plan pédagogique. Sur le plan administratif, ce sont les services culturels des ambassades et les Rectorats qui gèrent les examens.

Le CIEP remplit différentes missions :

- Donner son autorisation pour l'ouverture des centres d'examen à l'étranger ;
- Habilitier les examinateurs-correcteurs et les formateurs ;
- Concevoir les épreuves ;
- Compiler les résultats et délivrer les diplômes.

Les universités et les grandes écoles des Hauts-de-France accueillent près de 11.256 étudiants internationaux de différentes origines (chiffres Strater 2012-2013). Ils représentent 9,3% de l'ensemble de la population étudiante régionale en université (France métropolitaine : 11,5%). La région se place ainsi au 11^{ème} rang des régions françaises en termes d'accueil d'étudiants étrangers. Ces structures organisent des cours de FLE qui touchent près de 3.500 étudiants (chiffres de 2016).

La région Hauts-de-France accueille une antenne du CIEP. Le Centre d'examen FLE de la COMUE est présenté à titre d'illustration.

- **Le Centre d'Examen Français Langue Etrangère DELF/DALF/TCF de la COMUE Lille-Nord de France**

Ce centre a été créé en 1993-1994. La première mission du centre est l'organisation de plusieurs sessions d'examens pour permettre au public étranger (étudiants en mobilité (Erasmus ou convention), candidats libres, demandes de naturalisation, etc. d'obtenir une certification reconnue.

Pour l'année 2016, le Centre a organisé différentes sessions d'examens :

- 3 sessions DELF / DALF
- 2 sessions de DELF junior
- 1 session de DELF à Boulogne-sur-Mer (centre délocalisé)
- 6 sessions de TCF

Années	Inscrits au DELF/DALF	Inscrits au TCF
2012	369	323
2013	482	329
2014	501	278
2015	499	278
2016	414	382

Pour l'année 2016, pour les inscriptions au DELF et DALF, parmi les 61 nationalités représentées, voici la répartition des candidats :

- 89 chinois
- 37 espagnols
- 21 italiens
- 20 japonais
- 20 sud-coréens

Le taux de réussite à ces examens oscille entre 70 à 90% pour les DALF et DELF de niveau A1 à B2.

Tableau comparatif des inscrits des Centres d'examen de Picardie et du Nord pas de Calais sur les 4 niveaux du DELF A1-A2-B1-B2 (cf. annexe 4)

NORD/PICARDIE	2013	2014	2015	2016
A1	108/9	102/17	22/16	5/9
A2	73/23	15/19	29/11	6/19
B1	45/82	19/64	12/53	32/66
B2	30/175	71/173	25/202	9/147

Le CESER souligne l'importance d'un dispositif porté par l'enseignement supérieur couvrant un public beaucoup plus large que celui des étudiants internationaux. Il doit donc être soutenu par les différents acteurs.

Le Rapport LEPAON souligne que le CIEP s'est progressivement dégagé de son action de formation au français langue étrangère.

A contrario, en région des initiatives de formation pertinentes sont pourtant portées. D'abord une formation qui relève de l'activité normale d'un centre d'examen, la Formation d'habilitation d'examineur – correcteur. Elle est mise en place depuis 2012 (environ 30 personnes ont été habilitées).

Ensuite, et surtout, sont proposées deux formations qui touchent la communauté éducative :

- ✓ La formation au français langue étrangère nécessite des compétences spécifiques. Celles-ci sont d'abord apportées aux étudiants aux étudiants de MASTER 2 en Didactique du FLE (Artois, Lille 3 et ULCO - 5^e édition en 2016). Il faut noter qu'il n'y a pas de concours de l'éducation nationale pour le professorat FLE et que ces étudiants se préparent donc à des emplois dans les organisations et les associations formant au FLE.
- ✓ La formation au FLE à destination des personnes bénévoles (18 personnes, formation animée par 2 collègues proches du milieu associatif). A la suite de la formation des bénévoles, le centre a décidé de mettre en place un forum afin de poursuivre la formation et apporter de l'aide aux bénévoles. Il faut souligner toute l'importance de cette dernière action. La lutte contre l'illettrisme, la formation des migrants mobilise énormément le monde associatif. Celle-ci est menée sur les moyens propres de la COMUE ; il n'est pas certain qu'elle puisse être pérennisée et étendue.

Comme pour la lutte contre l'illettrisme, le CESER souligne l'importance d'une formation en amont des formateurs du Français langue Etrangère. L'action envers les bénévoles est cruciale. Elle est faite sans moyens. Cet enjeu devra être traité par la nouvelle organisation

En revanche, en Picardie, les étudiants souhaitant passer le niveau C1 et C2 doivent se tourner vers le centre d'examen de la COMUE car l'association Le Pôle (Plate-Forme d'Orientation Linguistique et d'accès à l'Emploi), propose les examens (DELFI, DALF) et les tests (TCF), portant sur les niveaux A1 à B2.

De plus, cette association nationale n'est présente que dans la Somme et dans l'Oise. Dans la Somme, l'association a noué un partenariat avec Cap Formation.

Le CESER propose de confier au centre d'examen de la COMUE la responsabilité de coordonner l'offre régionale de certification à destination des étudiants, en association avec les établissements de l'Enseignement Supérieur picard pour l'organisation des sessions d'examen en proximité territoriale.

- **L'action de l'International Academy pour le développement de l'Accueil international**

L'International Academy est une structure intégrée à la COMUE Lille-Nord de France et créée en 2012. Elle a pour objet la facilitation de l'intégration individuelle des étudiants internationaux inscrits dans les établissements, le plus souvent régionaux en collaboration étroite avec leurs services des relations internationales.

Université d'été des étudiants internationaux de la ComUE Lille Nord de France (dont elle constitue une mission), l'International Academy renforce l'espace de l'enseignement supérieur régional par une offre estivale auparavant manquante.

L'International Academy met en commun ressources et moyens des établissements pour organiser des sessions de formation estivales préalables à l'entrée dans les filières d'études, sessions qui répondent à un besoin non pourvu et collectif Accueil, installation pratique, aide aux démarches administratives, d'une part, formation linguistique, méthodologique, culturelle, intensive, d'autre part. Le rôle de l'International Academy est d'absorber le choc de la transplantation et d'accompagner ce difficile, exigeant et complexe processus d'acculturation pour favoriser la réussite dans les cursus d'études.

Pour le CESER cette démarche est extrêmement intéressante. Promouvoir un modèle humaniste d'accueil et d'attractivité des talents étrangers sur le territoire régional, c'est adopter une culture de la bienvenue qui considère la singularité de l'expérience migratoire, accompagner jusqu'à l'intégration le processus de la mobilité, et transmettre par le moyen d'une langue-culture les clés de l'expression de soi, de la compréhension de l'autre, pour des échanges motivants dans la société d'accueil. Il n'est pas de voies plus sûres pour retenir ces talents et faire d'eux des ambassadeurs convaincus de la Région lors de leur retour dans leur pays.

Depuis l'été 2012, l'International Academy a ainsi accueilli et accompagné, formé et évalué 650 étudiants internationaux de 32 nationalités et 35 établissements d'enseignement supérieur français – dont une majorité de boursiers de programmes d'excellence et 80% d'élèves-ingénieurs.

L'International Academy ouvrira dès 2017 une perspective de développement pérenne et correspondant à sa finalité : l'organisation d'une première Summer School thématique visant à attirer de futurs doctorants internationaux en région, d'une université d'été dont elle assurera le portage administratif et, en complément de la formation scientifique dispensée par les institutions partenaires, le service d'accueil et de formation linguistique et culturelle au cœur de sa mission.

Le CESER souligne tout l'intérêt de cette démarche, à la fois pour l'accueil d'étudiants internationaux et pour la promotion et l'attractivité de la Région. Les étudiants internationaux ainsi accueillis peuvent devenir des ambassadeurs des Hauts-de-France à l'étranger. Le CESER propose alors d'essayer cette démarche sur l'ensemble du territoire en y développant plusieurs structures de type International Academy.

II – RECAPITULATIF DES PRECONISATIONS DU CESER

II – 1 EN MATIERE DE PREVENTION DE L'ILLETTRISME

- A. Nécessité d'une coordination forte avec l'Education nationale, avec un objectif annuel chiffré de réduction du nombre de jeunes sortant du système éducatif sans posséder les savoirs de base.
- B. Les actions de formation continue des personnels éducatifs doivent être renforcées en lien étroit avec les deux ESPé. C'est une nécessité qui suppose des moyens qui ne relèvent pas seulement de l'éducation nationale, mais qui permet un traitement plus en amont des problèmes d'illettrisme.
- C. Le CESER soutient la mise en place de l'Institut Carnot d'Education, fruit de l'initiative du Rectorat de la grande région, du Conseil régional et de l'enseignement supérieur.

II – 2 LES ACTIONS EN FAVEUR DU FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE A L'UNIVERSITE

- A. Le CESER souligne l'importance d'un dispositif porté par l'enseignement supérieur couvrant un public beaucoup plus large que celui des étudiants internationaux. Il doit donc être soutenu par les différents acteurs.
- B. Comme pour la lutte contre l'illettrisme, le CESER souligne l'importance d'une formation en amont des formateurs du Français langue Etrangère. L'action envers les bénévoles est cruciale. Elle est faite sans moyens. Cet enjeu devra être traité par la nouvelle organisation
- C. Le CESER propose de confier au centre d'examen de la COMUE la responsabilité de coordonner l'offre régionale de certification à destination des étudiants, en association avec les établissements de l'Enseignement Supérieur picard pour l'organisation des sessions d'examen en proximité territoriale.
- D. Le CESER souligne tout l'intérêt de cette démarche, à la fois pour l'accueil d'étudiants internationaux et pour la promotion et l'attractivité de la Région. Les étudiants internationaux ainsi accueillis peuvent devenir des ambassadeurs des Hauts-de-France à l'étranger. Le CESER propose alors d'essaimer cette démarche sur l'ensemble du territoire en y développant plusieurs structures de type International Academy.

II – 3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAITRISE DU FRANÇAIS LANGUE PAR LES POPULATIONS MIGRANTES

- A. Pour le CESER, la prise en charge de l'apprentissage de la langue française doit être globale et différenciée.
- B. Pour un parcours complet de l'apprentissage de la langue française.

- C. Faciliter la compréhension des documents administratifs et juridiques en utilisant un langage simple et compréhensible de tous. L'utilisation de pictogrammes, comme c'est parfois le cas (CPAM, CAF, etc.) ne semble pas être la solution à privilégier. Il convient de privilégier le français facile à lire et à comprendre.
- D. Pour le CESER l'objectif du Délégué interministériel de doubler le nombre de migrants bénéficiant de l'apprentissage du français nécessite un plan pluriannuel chiffré et doté de moyens humains adéquats.
- E. Le CESER souhaite le recensement de toutes les offres de formation, ce qui permettrait d'offrir aux migrants un parcours plus cohérent, ou à tout le moins une meilleure visibilité.
- F. Pour le CESER en matière de maîtrise du français par les migrants, les associations s'avèrent incontournables mais sont très dépendantes des budgets qui leur sont alloués, ce qui menace leur pérennité. Plus de stabilité serait donc indispensable pour une meilleure qualité de leurs actions. Il est donc souhaitable d'assurer une plus grande stabilité et pérennité des financements en passant au mode pluriannuel avec conventions d'objectifs et de moyens.

II – 4 LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- A. Objectif proposé par le CESER au Conseil régional : amener en cinq ans la Région Hauts-de-France au taux moyen national d'illettrisme de 7% soit une diminution annuelle de 30000 personnes concernées.
- B. Pour un plan quinquennal 2018-2022 de prévention et de lutte contre l'illettrisme pour l'avenir des Hauts-de-France.
- C. Pour le CESER, il sera à établir en prenant appui sur une méthode de travail décloisonnée, non pas fondée sur la mise en place d'un dispositif unique, mais sur la réalité de la diversité des situations que connaissent les personnes en situation d'illettrisme.
- D. Le Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, le Conseil régional Hauts-de-France, les services de l'Etat en Région, ainsi que les autres collectivités territoriales, doivent avec les partenaires sociaux et associatifs dont les centres de ressources illettrisme s'entendre sur un diagnostic partagé de la situation sur leur territoire et définir des priorités d'action.
- E. Le CESER souhaite donc que les formations du dispositif harmonisé en faveur des savoirs de base mis en œuvre à partir de 2018, relèvent du dispositif régional de formation et que les personnes en situation d'illettrisme bénéficient du statut de stagiaire rémunéré de la formation professionnelle comme c'est actuellement le cas dans le seul Nord Pas de Calais.
- F. Pour le CESER il faut articuler le dispositif de formation régional avec l'action des associations et de leurs bénévoles.

- G. Elles mettent en œuvre dans leurs territoires des actions de toute première mobilisation, financées le cas échéant par les Conseils départementaux ou des EPCI et peuvent inclure des activités support à l'apprentissage du français et du calcul, avec usage des TIC ; elles sont fréquentées de manière intermittente par les usagers dont certains franchissent parfois le pas de rejoindre le dispositif de formation régional.
- H. Par rapport à l'évaluation, l'absence d'évaluation annuelle par cohorte, sur les mêmes critères, des dispositifs compétences clé de l'Etat, n'a pas permis de mesurer correctement une évolution objective des mesures mises en œuvre. Cela a conduit à une juxtaposition des dispositifs plus ou moins cohérents et surtout rendant chaotique le parcours du jeune ou du moins jeune. L'ensemble des recommandations proposées suppose qu'un vrai dispositif d'évaluation destiné aux personnes en situation d'illettrisme soit élaboré avec des critères visant à vérifier l'atteinte des objectifs qui conduisent ces personnes à une plus grande autonomie sociale et une meilleure insertion professionnelle.
- I. Les évolutions des apprenants, compte tenu de l'importance budgétaire sollicitée, le CESER recommande la réalisation d'évaluations au début, en cours et en fin de parcours de pris en charge des personnes. Un bilan, chaque année pourra être établi par Département et sera repris au niveau de la Région.
- J. Afin de poursuivre l'observation globale de la population en situation d'illettrisme, le CESER recommande la répétition de l'enquête IVQ tous les trois ans afin de vérifier l'évolution induite par les prises en charge et l'amélioration significative du nombre de jeunes en situation d'illettrisme après 16 ans. Enfin l'objectif global à atteindre, selon le CESER, serait de réduire le taux actuel d'illettrisme en l'amenant à la moyenne nationale en 5 ans. Le CESER suggère qu'à intervalles réguliers, pendant la durée du Plan, la Région prenne l'initiative d'organiser des Assises de la lutte contre l'illettrisme, de manière à mettre en avant les avancées et échanger sur les difficultés rencontrées.
- K. Il importe de développer, pour les jeunes sortis du système scolaire et sur les territoires non pourvus des Hauts-de-France, notamment les Ecoles de la 2^{ème} chance (E2C) dont la pédagogie est innovante. Elles donnent des résultats satisfaisants dans la réinsertion des jeunes, cultivent la notion d'entreprendre et le nombre de centres devrait être au moins de 15 sur l'ensemble du territoire.
- L. Professionnaliser les acteurs de terrain, pour une meilleure identification et l'accompagnement des personnes s'avère indispensable.
- M. Financer la ressource illettrisme régionale en la réorganisant à partir du C2RP Nord Pas-de-Calais et du CRI de Picardie.
- N. Dans leur apport à la politique de lutte contre l'illettrisme, les Hauts-de-France devront développer un effort supplémentaire bien au-delà du simple transfert déjà opéré des crédits de l'Etat et du FSE.

II – 5 LA LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME DES SALARIES

- A. Pour une mobilisation des partenaires sociaux et des pouvoirs publics appelés à signer le plan quinquennal sur la question de l’illettrisme de certains salariés :
- par des actions de sensibilisation à la connaissance et au repérage de ce problème, au travers de diagnostic préalable à l’entrée en formation, en s’appuyant sur la fonction ressource régionale mais aussi sur les OPCA,
 - par l’inscription de modules de formations préparatoires à destination des salariés ne maîtrisant pas les pré-requis nécessaires,
 - par l’inscription si nécessaire et prioritaire, d’actions de formations pour l’acquisition des savoirs fondamentaux dans les plans de formation des entreprises,
 - par l’élaboration d’un descriptif de l’offre de formation savoirs de base à destination des entreprises.
- B. Pour ne pas laisser s’installer des situations de « dés-apprentissage » de la langue écrite, des évolutions sont nécessaires concernant le contenu du travail : par exemple les consignes de travail pour l’exécution des tâches pourraient solliciter beaucoup l’écrit et la lecture. Il faudrait installer des collectifs et des méthodes de travail qui incluent la lecture, l’écriture et le fait de compter, éviter toutes les situations d’isolement, pousser à la coopération entre salariés.
- C. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour la formation des salariés.
- D. Le CESER souhaite que les partenaires sociaux signataires du plan quinquennal s’engagent sur des objectifs en termes d’effectifs de salariés à former (ils sont près de 200.000 en Hauts-de-France) dans les 5 ans et en termes de qualité des actions de formation proposées en utilisant d’une part le Conseil en Evolution Professionnelle et les entretiens d’évaluation pour présenter aux salariés le descriptif de formation, et d’autre part en favorisant la constitution de collectifs de formation, situation plus favorable pour les salariés en situation d’illettrisme.
- E. Pour le CESER, le Conseil régional pourrait impulser un événement régional annuel avec les partenaires sociaux et les acteurs de la lutte contre l’illettrisme afin de communiquer sur le travail engagé : évaluer l’action régionale, valoriser les pratiques, renforcer la cohérence et la pertinence des actions.
- F. Il est indispensable que le Conseil régional, l’Etat et les partenaires sociaux (dans le cadre du CPRDFOP) prennent des dispositions afin d’agir et de coordonner les actions de lutte contre l’illettrisme pour des parcours pertinents en s’assurant que les actions soient menées à proximité des publics concernés et donc en soutenant l’appareil de formation régional dans sa déclinaison d’une offre permanente, certifiée et territorialisée.

III – VERS UNE FUTURE AGENCE DE LA LANGUE FRANCAISE POUR LA COHESION SOCIALE ?

En conclusion de son rapport, Monsieur Thierry LEPAON exposait qu' « avec l'Agence de la langue française pour la cohésion sociale, l'Etat disposera d'un établissement possédant les moyens et les compétences permettant, par une mise en synergie, non seulement de relever le défi de la lutte contre l'illettrisme mais aussi de contribuer au rayonnement de la langue française dans le monde. Elle contribuera à renforcer la cohérence et l'efficacité de la politique nationale de maîtrise et de valorisation de la langue française ».

Le CESER des Hauts-de-France espère que la décision gouvernementale de commencer par la création le 15 février 2017 d'une Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale (DILFCS) à la tête de laquelle se trouve M. LEPAON, ne limitera pas cette belle ambition.

Pour le CESER, la prévention et la lutte contre l'illettrisme ainsi que l'apprentissage de la langue française par les populations migrantes, constituent un véritable enjeu de société et de citoyenneté face aux risques d'exclusion sociale et professionnelle.

Derrière l'accès de tous aux compétences de base, sont visés la liberté, l'autonomie et l'implication des citoyens, la cohésion sociale, le développement des compétences, la sécurisation des parcours professionnels.

Le CESER veut voir, dans la création de la DILFCS, d'autant que le Délégué Interministériel a été également nommé président de l'ANLCI, un retour de l'Etat comme force d'impulsion de l'ensemble des politiques qui ont pour but de « favoriser l'apprentissage général des compétences de base pour tous les publics ne maîtrisant pas suffisamment la langue française »⁸.

L'intérêt d'une prise en compte globale des publics qu'ils soient en situation d'illettrisme ayant été déscolarisés en France ou migrants en besoin d'alphabétisation ou de formation linguistique, c'est qu'une fois franchie une première étape d'apprentissage de base spécifique, ils soient destinés à se retrouver ensemble dans les mêmes parcours de formation à visée professionnalisante, mis en œuvre principalement par les Conseils régionaux pour les demandeurs d'emploi et par l'Université pour les étudiants étrangers. C'est là un puissant facteur de cohésion sociale et d'intégration personnelle et professionnelle, par la connaissance mutuelle et le partage d'expériences qui en découlent.

Les enjeux sont essentiels pour les personnes comme pour la société : la maîtrise de la langue française est une condition de l'épanouissement personnel, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accès au savoir et à la culture ; les usages sociaux de la langue peuvent être des leviers déterminants d'unité et d'intégration mais aussi de divisions et de ruptures qu'il faut dépasser.

⁸ Thierry LEPAON : rapport au Premier Ministre du 28/11/2016. L'Agence de la langue française pour la cohésion sociale

Le présent rapport démontre qu'en région Hauts-de-France, la situation est plus cruciale qu'ailleurs en raison du trop grand nombre de personnes en situation d'illettrisme et de la forte population migrante.

La DILFCS prévoit de territorialiser ses actions et de nommer auprès de chaque préfet de région un délégué régional qui dépendra directement d'elle.

Eu égard à la situation alarmante des Hauts-de-France, le CESER considère plus qu'opportun que le Délégué interministériel à la langue française puisse trouver un relai actif en région en la personne d'un représentant régional ayant un réel poids politique (au sens de la Cité) incontesté, co-désigné et mandaté en concertation par l'Etat et la Région.

L'intelligence de l'action de la Délégation interministérielle résidera dans cette co-désignation qui saura associer les partenaires concernés pour l'atteinte de ses objectifs.

Dans son action, il serait nécessaire que le Délégué régional soit relayé dans chaque département des Hauts-de-France par un délégué ou chargé de mission auprès du Préfet qui sera l'interlocuteur de tous les partenaires publics et sociaux, organismes et associations pour la construction, l'animation, le suivi, l'ingénierie financière des parcours de formation et l'évaluation du plan quinquennal d'action régionale de lutte contre l'illettrisme, appelé de ses vœux par le CESER, ainsi que la coordination des actions de maîtrise de la langue française à destination des populations migrantes en veillant à une déclinaison territoriale au plus près des publics concernés.

Le CESER souhaite également que la DILFCS s'accorde avec le Conseil régional sur le financement de la fonction ressources « illettrisme » régionale en s'appuyant sur les structures existantes dans les deux ex-régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Enfin, le CESER appelle de ses vœux que la DILFCS en lien avec le Conseil régional et tous les partenaires concernés, souscrive à l'objectif proposé par le CESER, de diminuer de 4 points de pourcentage au moins en 5 ans de 2018 à 2022 le taux d'illettrisme des Hauts-de-France pour l'amener à la moyenne nationale actuelle de 7% et cela au profit des personnes concernées mais également du dynamisme économique régional.

CONCLUSION⁹

Ce rapport démontre qu'il y a urgence pour les Hauts-de-France à sortir de l'ornière de l'illettrisme, et par ailleurs à promouvoir l'apprentissage de la langue française, tant en premier lieu pour le bien être, l'épanouissement et l'avenir des personnes concernées que dans l'intérêt économique des entreprises qui les emploient ou dans l'intérêt de la Société.

Il ne faut plus que le fossé continue à se creuser entre une société qui se complexifie, développe à juste titre des industries à haute technologie et des emplois à haute valeur ajoutée, et une trop grande partie de nos concitoyens qui ne peuvent les occuper et/ou se retrouvent en partie marginalisés parce qu'ils n'ont pas une maîtrise suffisante du français.

Pour le CESER, la faisabilité économique du plan quinquennal qu'il préconise existe pour le Conseil régional Hauts-de-France, qui, pour ce qui relève de sa compétence, devra augmenter significativement son effort envers ces publics spécifiques ; c'est une question d'affectation prioritaire des crédits formation abondés par le FSE dont la Région a la pleine gestion, en restant à l'intérieur des enveloppes actuelles.

Former nos concitoyens relevant des plus faibles niveaux, former les migrants qui constitueront les forces vives de notre pays, répond à une nécessité économique et sociale, car meilleur est le niveau de formation et d'éducation d'une population, meilleur est le développement du territoire sur lequel elle vit ; l'indice de développement humain participe de l'indice de développement économique.

Dans ce sens, le CESER attend beaucoup des initiatives de la Délégation interministérielle à la langue française pour la cohésion sociale dans son rôle impulseur et accompagnateur des politiques publiques en la matière.

Il faudra bien sur évaluer les résultats de ce plan contre l'illettrisme au regard des objectifs fixés, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, tout en ne perdant pas de vue que ce plan en appellera d'autres, tant que n'aura pas été tari le flux annuel de jeunes sortant du système éducatif sans disposer des savoirs fondamentaux. C'est ainsi qu'un travail à venir doit aborder la question du décrochage scolaire.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la formation des salariés et la lutte contre le désapprentissage, il ne faut pas oublier que les mesures curatives portées par les OPCA s'inscrivent dans un cadre de réduction notable de la collecte globale relative à la formation professionnelle ; il faudra observer avec attention les conséquences de cette baisse de moyens sur les dispositifs de formation aux savoirs de base. »

Tout cela, afin d'éteindre l'illettrisme et voir briller la lumière de l'espoir d'un bel avenir pour notre région et sa population.

⁹ Conclusion inspirée de celle du rapport-avis du CESER de Picardie présenté à la session du 1^{er} septembre 2015. Rapporteurs : Dominique CARPENTIER et Michel LEROY.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

AUTRAN Marie-Françoise

BOULINGUEZ Denise

CANNESSON Jean-Yves

CARPENTIER Dominique

COUDSI Jacques

DEHAENE Jean-Luc

DORCHIES Stéphane

FONTAINE Guy

GAVORY Laurent

GHORIS Yannick

KLEIN Lucien

LEDRU Ernest

LEROY Michel

ROLLET Philippe

TASSOU Yvonne

THOMAS Pierre

TOULISSE Jean-Marie

ANNEXE 1 : Définitions

LES DÉFINITIONS

Pour agir efficacement il faut savoir tout d'abord de quoi on parle, de qui on parle, se mettre d'accord sur les mots.

Pour bien comprendre la réalité des situations des personnes, et pour trouver des solutions appropriées, il faut disposer de définitions simples et claires, cesser de confondre illettrisme analphabétisme, apprentissage du français langue étrangère.

Illettrisme

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

Analphabétisme

On parle d'analphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

Français Langue Etrangère (FLE)

Pour les nouveaux arrivants dans notre pays, dont ils ne parlent pas la langue, on parle de FLE. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.

Etre illettré, c'est donc ne pas disposer, après avoir pourtant été scolarisé, des compétences de base (lecture, écriture, calcul) suffisantes pour faire face de manière autonome à des situations courantes de la vie quotidienne : écrire une liste de courses, lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité, rédiger un chèque, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un livre...

Pour en finir avec les idées reçues

Origines du terme « illettrisme »

Le mot illettrisme est un néologisme créé en 1981 par **ATD Quart Monde** afin de désigner les personnes ayant une connaissance insuffisante de l'écrit, bien qu'ayant été scolarisées dans notre pays. Auparavant, la définition de l'UNESCO de l'analphabétisme ne permettait pas de faire cette distinction.

860 millions d'hommes et de femmes sont, dans le monde, confrontés à l'incapacité de lire et d'écrire, privés des plus simples compétences de base. Les pays industrialisés, où la scolarité est obligatoire, ne sont pas épargnés.

Pour qualifier cette situation, qui touche tous les âges de la vie, et la distinguer de celle de personnes qui ne sont jamais allés à l'école, la France a donc choisi le terme d'**illettrisme**. Un mot dur, qui suscite la réaction, l'indignation, mais qui est encore aujourd'hui nécessaire pour que ceux qui y sont confrontés ne soient pas oubliés, car ils ont pour caractéristique de chercher à cacher une situation trop souvent synonyme d'échec. Pourtant faire face aux situations de la vie quotidienne sans avoir recours à l'écrit exige beaucoup de courage et de volonté, et la mise en place d'habiles stratégies de contournement.

ANNEXE 2 : Chiffres Illettrisme

region	nom	2013				
		effectif total	Jeunes en grave difficulté		Jeunes en difficulté	
			%	eff	%	eff
11	ILE-DE-FRANCE	133138	3,0%	3993	7,2%	9542
21	CHAMPAGNE-ARDENNE	15786	4,2%	660	10,4%	1647
22	PICARDIE	22312	5,9%	1327	14,4%	3205
23	HAUTE-NORMANDIE	21363	4,0%	846	9,0%	1931
24	CENTRE	28711	3,8%	1079	9,6%	2768
25	BASSE-NORMANDIE	17266	3,4%	588	9,1%	1576
26	BOURGOGNE	18294	3,8%	704	10,3%	1877
31	NORD-PAS-DE-CALAIS	48760	4,7%	2288	10,8%	5277
41	LORRAINE	25861	3,8%	985	10,1%	2604
42	ALSACE	21764	3,8%	824	8,5%	1847
43	FRANCHE-COMTE	14614	4,7%	684	11,4%	1673
52	PAYS DE LA LOIRE	43509	3,2%	1408	8,0%	3499
53	BRETAGNE	37512	3,0%	1121	7,8%	2912
54	POITOU-CHARENTES	19460	4,1%	790	10,3%	1998
72	AQUITAINE	36646	3,5%	1273	8,4%	3067
73	MIDI-PYRENEES	32009	3,0%	972	8,0%	2555
74	LIMOUSIN	7241	3,9%	281	9,8%	713
82	RHONE-ALPES	73466	2,7%	1998	6,6%	4848
83	AUVERGNE	13962	2,8%	388	7,2%	1012
91	LANGUEDOC-ROUSSILLON	30436	3,3%	994	7,4%	2252
93	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	56158	3,4%	1906	7,6%	4279
94	CORSE	2663	2,6%	68	6,0%	160
971	GUADELOUPE	6344	16,5%	1047	30,3%	1920
972	MARTINIQUE	5685	15,8%	901	31,9%	1811
973	GUYANE	3032	25,8%	781	46,9%	1421
974	REUNION	13484	14,0%	1894	28,1%	3783
985	MAYOTTE	2802	47,9%	1342	72,9%	2044
Ensemble France + DOM		752278	4,1%	31142	9,6%	72221

Source : ministère de la défense - DSN, MEN-MESR-DEPP

Résultats des tests JDC par département* 2004-2015

Départements	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ain	3,8%	4,7%	4,1%	4,4%	3,9%	3,8%	3,5%	3,3%	3,2%	2,8%	2,7%	2,6%
Aisne	7,7%	8,1%	9,0%	9,5%	8,8%	7,4%	7,7%	7,4%	6,4%	7,7%	7,3%	6,9%
Allier	3,9%	3,6%	3,1%	3,2%	3,4%	4,2%	3,4%	3,9%	4,0%	2,9%	3,0%	3,1%
Alpes-de-Haute-Provence	4,7%	3,3%	4,1%	3,9%	4,1%	3,3%	3,2%	4,6%	3,7%	4,0%	3,8%	3,7%
Hautes-Alpes	3,0%	2,4%	2,9%	3,0%	2,5%	2,7%	3,5%	2,4%	3,5%	1,6%	2,4%	3,2%
Alpes-Maritimes	4,1%	3,4%	4,2%	5,5%	4,7%	3,2%	3,3%	3,0%	2,4%	2,7%	2,7%	2,5%
Ardèche	4,0%	3,9%	4,6%	4,2%	5,0%	4,1%	3,6%	3,8%	3,3%	3,1%	3,7%	3,6%
Ardennes	7,0%	6,6%	6,3%	6,7%	6,2%	7,1%	5,9%	5,4%	5,7%	4,7%	4,4%	4,6%
Ariège	3,8%	2,7%	3,4%	5,6%	5,7%	5,9%	5,5%	5,5%	5,7%	4,5%	5,3%	3,7%
Aube	6,7%	4,7%	4,7%	6,1%	6,4%	5,6%	5,7%	5,6%	5,3%	3,9%	4,5%	4,8%
Aude	4,0%	4,5%	4,0%	4,6%	3,7%	5,6%	6,1%	5,2%	4,6%	3,9%	4,0%	4,5%
Aveyron	1,5%	1,9%	2,9%	3,3%	2,5%	3,4%	2,9%	2,6%	2,2%	2,5%	3,3%	2,6%
Bouches-du-Rhône	5,8%	5,3%	5,6%	5,7%	6,2%	4,8%	4,8%	4,2%	3,8%	3,9%	4,4%	5,0%
Calvados	5,2%	4,8%	5,0%	4,7%	4,6%	4,2%	3,8%	3,9%	3,4%	3,0%	2,8%	3,3%
Cantal	3,2%	2,7%	2,8%	2,8%	3,8%	3,0%	4,1%	4,9%	4,5%	4,2%	3,3%	3,3%
Charente	5,4%	4,6%	4,6%	5,0%	4,8%	6,3%	4,9%	5,4%	5,7%	4,5%	4,2%	4,7%
Charente-Maritime	4,0%	4,0%	4,0%	4,6%	4,8%	4,3%	4,3%	3,9%	4,2%	3,4%	3,5%	3,2%
Cher	4,5%	3,7%	4,5%	4,9%	5,0%	4,2%	4,3%	4,6%	4,6%	5,5%	4,7%	4,9%
Corrèze	3,6%	3,5%	3,5%	4,1%	3,5%	4,4%	3,8%	4,4%	3,4%	3,8%	3,3%	3,4%
Côte-d'Or	4,7%	4,4%	5,0%	4,2%	3,7%	3,4%	3,3%	2,6%	2,9%	3,2%	2,9%	2,9%
Côtes-d'Armor	4,0%	3,6%	3,9%	4,6%	4,5%	4,3%	3,9%	3,5%	3,6%	3,5%	3,3%	3,1%
Creuse	5,0%	4,9%	4,4%	7,1%	5,4%	5,8%	5,9%	6,9%	5,9%	3,7%	3,7%	3,8%
Dordogne	3,8%	3,7%	4,5%	4,7%	6,1%	4,8%	4,8%	4,7%	3,5%	3,8%	3,2%	3,3%
Doubs	4,2%	2,2%	2,2%	2,6%	2,9%	3,5%	3,7%	3,4%	2,9%	4,6%	3,8%	4,4%
Drôme	4,7%	4,7%	5,8%	5,3%	5,3%	3,9%	4,1%	4,3%	4,1%	3,7%	3,7%	3,5%
Eure	5,5%	5,9%	7,3%	6,2%	5,0%	5,3%	5,1%	4,5%	4,9%	4,5%	4,9%	4,9%
Eure-et-Loir	4,9%	3,8%	4,4%	5,6%	5,0%	4,9%	4,7%	4,0%	3,6%	3,0%	3,4%	3,3%
Finistère	3,1%	2,7%	3,1%	3,4%	3,3%	3,1%	2,9%	3,1%	2,7%	3,0%	2,4%	2,4%
Corse-du-Sud		3,1%	5,3%	6,5%	2,8%	3,2%	3,8%	4,9%	3,8%	3,2%	3,0%	3,7%
Haute-Corse	5,9%	3,1%	3,7%	4,2%	2,5%	3,8%	4,0%	2,7%	2,7%	1,9%	2,6%	3,4%
Gard	6,4%	7,2%	6,8%	6,6%	6,6%	4,8%	4,8%	4,3%	3,7%	3,1%	2,7%	3,3%
Haute-Garonne	2,4%	2,5%	3,4%	4,0%	3,6%	3,6%	3,8%	3,4%	3,3%	2,7%	3,3%	2,7%
Gers	2,7%	1,9%	3,3%	4,1%	5,0%	4,3%	4,3%	4,4%	3,8%	3,2%	3,4%	2,8%
Gironde	4,0%	4,2%	4,7%	5,4%	5,6%	4,3%	4,1%	3,5%	3,7%	3,7%	3,4%	3,3%
Hérault	5,1%	3,6%	3,9%	4,8%	5,8%	4,4%	3,7%	3,4%	3,2%	2,9%	3,1%	2,9%
Ille-et-Vilaine	3,0%	3,1%	3,5%	3,7%	3,8%	3,3%	3,5%	2,8%	3,1%	2,7%	3,0%	3,1%
Indre	4,3%	4,4%	5,6%	5,1%	5,2%	6,1%	4,8%	5,2%	4,6%	5,0%	5,4%	4,2%
Indre-et-Loire	4,5%	3,8%	3,8%	4,0%	4,1%	4,6%	3,7%	3,4%	3,3%	2,7%	3,1%	3,1%
Isère	3,2%	3,4%	3,6%	3,9%	4,1%	3,4%	3,7%	3,0%	2,8%	2,4%	2,6%	3,6%
Jura	5,0%	2,8%	2,8%	3,9%	3,9%	5,6%	4,2%	3,7%	4,0%	5,0%	4,5%	4,1%
Landes	3,9%	4,2%	4,2%	4,6%	4,2%	4,0%	3,6%	3,2%	3,3%	3,0%	2,8%	3,2%
Loir-et-Cher	4,6%	4,0%	4,5%	4,8%	4,9%	5,0%	4,5%	4,5%	4,8%	3,6%	4,2%	4,2%
Loire	4,1%	4,2%	4,4%	4,5%	4,3%	4,0%	4,2%	3,7%	3,5%	3,8%	3,2%	3,6%
Haute-Loire	3,3%	2,9%	2,3%	2,2%	2,4%	4,1%	3,5%	4,3%	4,9%	2,9%	2,8%	3,0%
Loire-Atlantique	3,7%	3,6%	3,6%	3,2%	3,2%	3,0%	3,2%	3,2%	2,9%	2,6%	2,9%	2,4%
Loiret	3,9%	4,1%	4,2%	5,0%	5,0%	4,7%	4,6%	5,6%	4,4%	4,0%	5,8%	4,6%
Lot	2,6%	2,5%	3,4%	4,1%	3,5%	3,2%	3,8%	4,3%	2,8%	3,4%	3,7%	3,1%
Lot-et-Garonne	3,7%	4,6%	4,9%	6,1%	5,7%	5,3%	5,2%	3,8%	3,4%	4,1%	4,5%	4,1%
Lozère	4,2%	4,5%	4,3%	6,5%	4,7%	3,1%	3,8%	3,7%	3,7%	3,8%	3,2%	4,0%
Maine-et-Loire	4,3%	3,9%	4,1%	4,1%	4,0%	4,5%	3,8%	4,0%	3,4%	3,1%	3,2%	3,5%
Manche	4,3%	4,5%	5,1%	4,4%	4,3%	4,0%	3,6%	3,4%	3,6%	3,1%	3,5%	3,6%

Marne	6,4%	5,1%	5,0%	6,1%	6,3%	6,5%	5,0%	5,0%	4,8%	4,1%	3,8%	4,2%
Haute-Marne	5,1%	4,7%	4,6%	4,7%	4,9%	7,1%	6,3%	5,0%	4,7%	4,2%	4,7%	4,0%
Mayenne	3,1%	4,1%	4,2%	4,3%	4,1%	4,3%	3,8%	3,8%	4,7%	4,7%	4,2%	4,1%
Meurthe-et-Moselle	3,2%	3,1%	3,9%	3,5%	4,0%	3,5%	3,1%	4,2%	3,8%	3,7%	2,6%	3,3%
Meuse	3,4%	3,5%	4,1%	4,9%	4,9%	4,3%	4,4%	4,6%	4,1%	3,8%	2,9%	3,1%
Morbihan	2,4%	3,2%	2,9%	3,1%	3,3%	3,3%	2,8%	3,2%	2,6%	3,0%	2,9%	2,7%
Moselle	3,8%	3,9%	4,1%	4,2%	4,2%	4,2%	4,0%	4,5%	4,1%	3,8%	3,0%	3,7%
Nièvre	5,8%	4,7%	5,0%	4,4%	5,4%	5,4%	4,3%	5,5%	4,4%	4,8%	4,2%	4,7%
Nord	6,9%	6,7%	7,3%	7,4%	7,2%	6,2%	5,8%	5,2%	4,8%	4,2%	4,3%	4,2%
Oise	6,0%	6,3%	7,9%	7,8%	7,4%	6,2%	5,5%	4,8%	4,6%	4,6%	4,8%	5,1%
Orne	4,8%	5,8%	7,7%	8,0%	6,5%	6,3%	6,0%	6,3%	5,4%	4,9%	3,9%	4,9%
Pas-de-Calais	7,8%	6,8%	8,0%	8,4%	7,9%	6,6%	6,1%	6,0%	6,0%	5,5%	5,3%	5,5%
Puy-de-Dôme	2,8%	3,0%	2,5%	2,1%	2,9%	3,3%	3,1%	3,9%	2,8%	2,4%	2,8%	2,9%
Pyrénées-Atlantiques	3,0%	3,3%	3,4%	3,7%	3,7%	3,9%	3,3%	3,5%	2,6%	2,5%	2,8%	2,7%
Hautes-Pyrénées	3,2%	3,1%	4,1%	4,7%	4,0%	3,5%	3,7%	3,5%	3,9%	3,6%	2,8%	3,3%
Pyrénées-Orientales	4,9%	4,1%	5,3%	4,1%	3,9%	4,7%	5,1%	3,8%	4,8%	3,9%	3,2%	3,5%
Bas-Rhin	4,4%	5,1%	5,4%	4,7%	5,0%	4,6%	4,5%	3,7%	3,7%	3,7%	3,4%	3,8%
Haut-Rhin	6,1%	5,3%	5,2%	5,0%	5,2%	4,7%	4,8%	4,8%	4,2%	3,9%	3,9%	4,1%
Rhône	3,6%	4,0%	4,1%	3,9%	4,3%	3,5%	3,4%	2,7%	2,8%	2,3%	2,5%	2,8%
Haute-Saône	5,4%	4,1%	3,6%	5,1%	4,6%	5,5%	5,5%	5,1%	4,0%	5,1%	4,4%	4,6%
Saône-et-Loire	4,6%	3,8%	5,4%	4,6%	4,5%	4,2%	4,2%	4,0%	4,0%	3,7%	3,3%	3,4%
Sarthe	4,3%	4,7%	5,9%	5,3%	5,8%	5,7%	6,2%	5,0%	4,6%	4,7%	5,2%	5,0%
Savoie	2,3%	2,5%	3,1%	2,6%	2,9%	3,2%	2,7%	2,9%	3,1%	2,2%	2,2%	3,6%
Haute-Savoie	2,5%	2,5%	3,8%	2,6%	2,5%	2,5%	2,9%	2,6%	2,0%	2,7%	2,6%	3,7%
Paris	3,0%	2,7%	2,9%	3,3%	3,6%	3,2%	3,2%	3,1%	2,3%	2,0%	2,0%	2,0%
Seine-Maritime	5,1%	5,1%	6,6%	5,9%	5,1%	6,0%	4,9%	4,6%	3,9%	3,6%	3,6%	4,3%
Seine-et-Marne	4,1%	3,5%	4,1%	4,6%	4,7%	4,4%	4,5%	4,3%	3,2%	2,9%	2,9%	2,9%
Yvelines	2,7%	3,0%	3,1%	3,5%	3,6%	2,9%	2,9%	2,8%	2,4%	2,4%	2,4%	2,2%
Deux-Sèvres	4,4%	3,3%	4,3%	5,0%	4,8%	5,6%	6,6%	6,3%	4,7%	4,5%	5,2%	4,5%
Somme	7,0%	7,0%	7,5%	8,0%	7,7%	6,5%	6,4%	5,7%	5,7%	6,0%	5,8%	6,2%
Tarn	3,1%	2,4%	2,9%	4,3%	4,0%	5,3%	5,6%	4,9%	4,0%	3,2%	4,2%	3,4%
Tarn-et-Garonne	3,9%	3,9%	4,0%	4,0%	4,8%	4,4%	3,9%	4,4%	4,1%	3,3%	4,1%	3,7%
Var	4,5%	3,9%	4,3%	5,1%	5,5%	4,7%	4,5%	3,2%	2,8%	2,9%	3,2%	3,4%
Vaucluse	6,3%	5,3%	5,8%	5,6%	5,5%	4,0%	4,0%	5,2%	4,9%	4,0%	3,9%	3,8%
Vendée	3,4%	3,2%	3,4%	3,7%	3,2%	3,5%	3,6%	3,4%	3,5%	2,6%	3,1%	3,1%
Vienne	4,9%	4,7%	3,8%	4,7%	4,5%	4,8%	5,0%	4,7%	4,2%	4,3%	4,7%	3,9%
Haute-Vienne	3,9%	3,4%	4,0%	3,7%	3,5%	3,9%	3,4%	4,2%	3,7%	4,0%	2,9%	4,1%
Vosges	4,2%	4,2%	4,3%	4,2%	3,5%	4,2%	4,1%	3,8%	4,2%	4,0%	3,5%	3,7%
Yonne	5,9%	5,6%	5,7%	6,5%	6,7%	4,7%	5,3%	5,0%	5,2%	4,5%	4,7%	4,5%
Territoire de Belfort	3,8%	3,6%	3,7%	4,2%	2,5%	4,4%	4,4%	3,9%	4,3%	4,3%	4,4%	3,5%
Essonne	3,2%	3,4%	4,3%	4,2%	4,2%	4,0%	3,3%	3,8%	3,2%	2,7%	2,6%	2,6%
Hauts-de-Seine	2,9%	2,9%	3,1%	3,6%	3,5%	2,8%	2,5%	2,4%	2,1%	1,9%	1,8%	2,0%
Seine-Saint-Denis	6,5%	7,1%	8,1%	8,5%	8,3%	7,4%	7,8%	6,4%	5,5%	5,9%	5,4%	5,5%
Val-de-Marne	3,7%	4,6%	4,9%	4,7%	4,8%	4,6%	4,9%	4,3%	3,0%	2,2%	2,5%	2,7%
Val-d'Oise	4,5%	4,5%	5,4%	5,6%	5,2%	5,1%	5,1%	4,9%	4,1%	4,2%	4,1%	4,2%
Ensemble métropole	4,4%	4,3%	4,8%	4,9%	4,9%	4,5%	4,3%	4,1%	3,7%	3,5%	3,5%	
Guadeloupe						16,8%	19,0%	20,1%	17,8%	16,5%	16,1%	16,0%
Martinique						16,6%	18,1%	17,1%	15,8%	15,8%	16,3%	19,5%
Guyane						25,7%	26,2%	28,7%	26,9%	25,8%	27,2%	28,8%
Réunion						15,0%	16,9%	15,5%	14,7%	14,0%	14,4%	14,8%
Mayotte						49,1%	48,4%	44,3%	49,5%	47,9%	48,9%	50,9%
Ensemble DOM+metropole						5,1%	5,1%	4,8%	4,4%	4,1%	4,1%	4,3%

Sources : ministère de la défense - DSN, MENESR-DEPP

* Profils 1 & 2

ANNEXE 3 : présentation de CléA

CLÉA, CERTIFICAT DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

VOUS ÊTES PRO ? FAITES LE SAVOIR !

Le nouveau certificat professionnel CléA a été créé pour vous, salarié ou demandeur d'emploi. Vous n'avez pas de diplôme mais vous avez des connaissances de base ? Vous avez de l'expérience et vous savez travailler ? Vous avez envie d'aller plus loin ? Le certificat CléA est fait pour vous, c'est une chance à saisir !

Créé par le Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation, le certificat CléA est un outil au service de la formation, de l'emploi, de l'évolution professionnelle et de la compétitivité.

4 ÉTAPES

1. RENCONTREZ UN CONSEILLER

Sans aucun engagement de votre part, le conseiller d'un organisme évaluateur vous accueille et vous explique simplement ce que peut vous apporter le certificat CléA et quelle est la démarche pour l'obtenir.

Si vous êtes décidé, il ouvre votre dossier CléA et vous accompagnera ensuite tout au long du parcours. Mais vous pouvez aussi prendre le temps de réfléchir, revenir plus tard ou choisir un autre organisme évaluateur.

2. TROUVEZ VOS POINTS FORTS

Pour trouver les points forts de votre profil professionnel, et aussi les points que vous pourrez améliorer, la certification CléA propose d'évaluer vos connaissances et compétences professionnelles. Mais pas de stress, ce n'est ni un examen, ni une épreuve.

Si l'évaluation montre que vous maîtrisez toutes les bases nécessaires, votre dossier est immédiatement transmis à un jury.

3. RENFORCEZ VOS COMPÉTENCES

Si des éléments vous manquent, votre conseiller vous proposera un programme personnalisé de formation : il sera adapté à votre profil et vous pourrez le suivre sans problème, pour compléter votre dossier. À la fin de ce programme, vous passerez à nouveau une évaluation, uniquement dans les domaines que vous avez travaillés.

4. DÉCROCHEZ LE CERTIFICAT CléA

Un jury composé de professionnels examine votre dossier : s'il est conforme aux exigences requises, vous obtiendrez votre certificat CléA.

Livret d'accueil et de suivi

Remis au bénévole
le

Sonia MOUSSAY
Directrice



**Il est important que les documents de suivi
soient remis au secrétariat correctement remplis
au plus tard pour le 30 juin 2017.**

Nom / prénom de l'apprenant :
.....
.....

Bibliothèque adulte :
N° :
Bibliothèque jeunesse :
N° :

28/30 rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE - Tél : 03 20 54 06 87 - Fax : 03 20 15 19 91
Email : lacle@associationlacle.org - www.associationlacle.org - SIRET : 34 35 28 188 000 26
Association loi 1901 - Déclarée en préfecture le 17 juin 1985 sous le n°19547.
LA CLE est agréée Jeunesse Education Populaire et association éducative complémentaire de l'enseignement public.

QUAND ET COMMENT UTILISER

LE DOSSIER DE SUIVI ?

- ✓ L'engagement réciproque : (au dos du dossier)

L'engagement réciproque vous rappelle les obligations de chacun pour garantir une bonne prise en charge et un bon suivi de l'apprenant.

- ✓ Si vous avez des questions :

L'**aide-mémoire** (en troisième page) vous propose quelques informations pratiques concernant le fonctionnement de l'association.

- ✓ Lors de la première séance :

La feuille « **au premier cours** » est à découper en trois parties.

Elle vous permet :

- d'échanger vos noms et prénoms ;
- d'informer LA CLÉ des jours et heures où vous rencontrerez votre apprenant (partie à remettre au secrétariat après le premier cours).

- ✓ A chaque cours :

La **fiche horaire de cours et d'émargement** :

- indiquer le nombre d'heures de cours dispensées ;
- faire signer votre apprenant ; faire aussi figurer les absences.

Cette feuille nous est nécessaire pour justifier des demandes de financements et attester des heures de cours dispensées.

La **feuille de suivi des cours** : y indiquer les contenus et activités travaillés.

- ✓ Après 5 semaines de prise en charge :

Le **bilan intermédiaire** : il permet de faire le point sur la prise en charge. Adressez-vous au secrétariat pour prendre un rendez-vous qui durera une demi-heure environ.

- ✓ En fin d'année :

L'**évaluation finale de l'apprenant**, (pour les adultes uniquement) à réaliser lors du dernier mois de prise en charge. Des formations vous seront proposées.

Le **bilan de fin de prise en charge** : à remplir pour le dernier cours. Ce bilan permet d'assurer un meilleur suivi de l'apprenant et de passer le relais à un autre formateur potentiel l'année suivante.

Le **coupon d'arrêt de prise en charge** : à remplir quand vous terminez votre année à LA CLÉ.

AIDE-MEMOIRE

Pourquoi un dossier de suivi ?

Afin d'assurer le suivi de l'apprenant toute l'année, LA CLÉ vous confie un dossier contenant tous les documents nécessaires à un bon accompagnement. Vous devez impérativement le **conserver** et le **compléter** au fur et à mesure de votre prise en charge. Vous le rendez au moment de votre dernier cours. N'hésitez pas à contacter l'un des permanents à la moindre question.

Quels sont les horaires et vacances de LA CLÉ ?

LA CLÉ est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 21h et le samedi de 9h à 13h. Elle fonctionne sur le rythme scolaire et est donc fermée aux :

- Vacances de Toussaint : du mercredi 19/10/16 13h au jeudi 03/11/16 9h.
- Vacances de Noël : du samedi 17/12/16 13h au mardi 03/01/17 9h.
- Vacances d'Hiver : du samedi 11/02/17 13h au lundi 27/02/17 9h.
- Vacances de Printemps : du samedi 08/04/17 13h au lundi 24/04/17 9h.
- Fin des cours : vendredi 30 juin 2017.

A qui vous adresser ?

Sonia (directrice), Sylvie (chargée d'accueil), Hourla et Anne-Catherine (formatrices-coordinatrices), Louise (coordinatrice pédagogique), Frédéric (coordinateur des Actions Sociales et Linguistiques), Mathieu (chargé de projet Parentalité et Accompagnement à la Scolarité).

Comment faire en cas d'absence ?

Vous devez contacter LA CLÉ pour nous avertir. Il est **important de rattraper un cours**. Adressez-vous à l'un des permanents de l'association pour l'organisation du planning des salles.

Comment modifier vos horaires ?

En cas de changement de disponibilités, il est possible de modifier vos horaires d'un commun accord avec votre apprenant et dans la limite des salles disponibles. Pour cela, contactez-nous.

Comment fonctionnent les bibliothèques ?

- Les ouvrages étiquetés « exclus du prêt » sont à consulter sur place.
- Pour emprunter un livre : **chaque emprunt doit être enregistré**. Veuillez vous rapprocher d'un permanent de l'association.

Il est **formellement interdit d'écrire sur les livres et de prêter à votre apprenant les ouvrages** que vous empruntez (à chaque fois que le cas s'est présenté, les ouvrages ne nous ont pas été rendus).

Comment vous former ?

Par des réunions de formation : les dates seront affichées **sur le tableau du Pôle pédagogique** et communiquées par mail (il est important d'y participer). Ouvrez l'œil !

Besoin de consulter des ressources en ligne ?

Vous pouvez demander un identifiant et un mot de passe pour **consulter la plateforme pédagogique de LA CLÉ** appelée « le blog de LA CLÉ ».

Une fois votre profil créé, vous pourrez consulter des ressources en ligne, en poster afin de les partager avec les autres formateurs bénévoles, suivre des sujets pédagogiques sur le forum du blog, etc. Rapprochez-vous du pôle pédagogique pour demander l'accès au blog ou envoyez un mail à f.fournier@associationlacle.org

Besoin d'un ordinateur ?

LA CLÉ met à disposition des formateurs bénévoles des ordinateurs portables et des tablettes pour préparer des activités, des exercices ou travailler sur CD ROM.

Si vous utilisez une clé U.S.B. personnelle, pouvez-vous la scanner à l'antivirus (n'hésitez pas à demander de l'aide à un permanent) ?



ENGAGEMENT RECIPROQUE

LA CLE s'engage à :

1. Accueillir et considérer le bénévole comme un partenaire à part entière.
2. Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement.
3. Lui confier une activité qui lui convienne.
4. Assurer sa formation par un responsable compétent.
5. Le soutenir, l'accompagner dans son activité de bénévole.
6. Mettre à sa disposition le matériel pédagogique nécessaire et une salle de cours individuelle.
7. Le couvrir par une assurance adéquate dans les locaux de LA CLE.
8. Assurer la maîtrise des informations recueillies qui concerne le bénévole et qui font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions et aux demandes de données des financeurs. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il faut s'adresser au secrétariat de l'association.

Signature :

Le bénévole s'engage à :

1. Adhérer aux valeurs et au projet de l'association,
2. Dispenser un cours hebdomadaire à l'apprenant dans les locaux de LA CLE.
3. Accepter un entretien pédagogique avant la prise en charge et participer aux temps d'échanges collectifs.
4. Préparer sérieusement les cours (compter une heure de préparation pour une heure de cours donné).
5. Compléter régulièrement les documents figurant dans le dossier de suivi de l'apprenant.
6. Faire un bilan intermédiaire après quelques semaines de cours pour faire le point.
7. Remplir un bilan de fin d'année et réaliser l'évaluation finale afin d'assurer une continuité dans le suivi de l'apprenant.
8. Observer une certaine discrétion par rapport aux informations qui concernent la vie privée des participants.

Signature :

ANNEXE 5 : entretien Centre d'examen FLE

1. Quelles sont les missions du Centre d'examen FLE de la COMUE LNF? Se limitent-elles à des actions de certification ?

Non, notre mission ne se résume pas à l'organisation des sessions d'examens DELF DALF TCF (entre 11 et 12 sessions par année universitaire). Nous organisons des sessions de formation d'habilitation examinateur – correcteur DELF DALF (initiale ou renouvellement lorsque la date de l'attestation a expirée) pour notre équipe de 30 personnes. Cette habilitation est obligatoire depuis 2014 pour participer aux corrections et aux jurys des oraux. Les étudiants de MASTER 2 en Didactique du FLE des trois Universités (Artois, Lille 3 et ULCO) profitent de ce dispositif depuis 2012. Cela présente un grand intérêt devant ce public car c'est un grand atout dans leur CV. (environ une centaine d'étudiants ont été habilités. Nous leur offrons cette formation en contrepartie de 15 à 18 de services gratuits lors des sessions d'examens, ce qui leur permet de mettre en pratique leur habilitation. Une formation en Didactique du FLE a été proposée en 2016-2017 aux bénévoles qui travaillent dans les associations pour dédramatiser l'enseignement du FLE aux personnes accueillies dans ces structures (les enregistrements filmés).

2. S'intègrent-elles dans le cadre des actions du CIEP (Centre International d'études pédagogiques) ? Comment et avec quels moyens ?

Les sessions des examens DELF DALF et TCF sont organisées en coopération avec le CIEP, les sujets sont élaborés par l'équipe pédagogique du CIEP depuis 2005. Les diplômes DELF DALF et les attestations du TCF sont établis par les services du CIEP.

Nous effectuons un reversement de 15% de nos recettes d'inscription aux examens DELF DALF et un reversement d'environ 50% des recettes d'inscription aux examens du TCF.

3. Quelles sont les certifications délivrées par le Centre de la COMUE : DELF, DALF, TCF, ? Ev@lang. Y-a-t-il des tests pour des publics ne relevant pas de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur (DILF) ?

Oui, car nous sommes un centre d'examen ouvert à tout public, nous accueillons donc toutes les personnes (étudiants en mobilité, élèves d'échanges du Club Rotary, des médecins, des personnes souhaitant obtenir la nationalité française, immigrer au Québec etc.) ayant besoin d'une certification pour des raisons personnelles ou professionnelles.

Nous proposons les examens DELF DALF (tout public) le DELF JUNIOR et le TCF et ses variantes : Tout public, Québec, DAP et ANF

Le public du TCF ANF ne relève pas de l'éducation nationale, ce sont des personnes non diplômées de l'éducation nationale qui souhaitent obtenir la nationalité française.

4. Sur les 4 dernières années pouvez-vous donner des informations sur le nombre de candidats par certification (Sur leur origine : étudiants, et éventuellement autres publics comme les demandeurs d'emploi, etc.) ?. Combien de certifications ont-elles été délivrées? Globalement ? Si possible par origine (DALF, DELF, DILF, et stat de niveau si possible A1, A2, B1).

Les résultats statistiques des 4 dernières années sont sur le Powerpoint que je vous ai adressé. Les examens du DILF ne sont pas proposés par notre centre mais par le Pôle formation qui gère également le DELF en Picardie.

5. Comment l'action du centre d'examen s'articule-t-elle avec celle des organismes de formation FLE ? Les organismes visant les publics étudiants ? Eventuellement les autres visant les autres publics. Des réunions sont-elles organisées ? Si oui par qui sont-elles pilotées ?

Nous travaillons avec les centres de formation FLE car nos examinateurs–correcteurs sont des enseignants qui travaillent dans les établissements membres de la ComUE LNF et nous accueillons les étudiants qui souhaitent se présenter aux examens. Nous participons à des réunions d'information et de présentation du centre d'examen aux établissements et aux associations qui souhaitent informer leur public.

Des réunions de bilan sont organisées par le Centre d'examen avec l'équipe examinateur / correcteur et les associations.

6. Y-a-il des actions d'information auprès des publics potentiellement concernées ? *Oui, nous informons nos contacts par les affiches et flyers que nous envoyons aux établissements ainsi que le calendrier des sessions DELF DALF TCF proposée pour l'année universitaire.*

Avec quels acteurs sont-elles menées (Services de l'Etat, Conseil Régional etc.) ? *Nous travaillons également en dehors du CIEP avec les instances telles que : le RECTOTAT pour la signature des diplômes, les arrêtés du calendrier, l'autorisation d'ouverture des sessions de formation d'habilitation examinateur/correcteur ; les services Relations Internationales et scolarité des Universités, la PREFECTURE pour le TCF ANF. Les Centres de CIO, le Conseil de l'ordre des médecins, les Associations, et le Pôle emploi etc.*

7. Y-a-t-il des actions propres de la Comue ? *Oui, nous avons proposé une formation de Didactique du FLE aux bénévoles qui enseignent le FLE aux personnes accueillies dans les associations. Avez-vous des informations sur la façon dont les publics reçus ont été aiguillés vers le CE FLE ? Démarche purement personnelle, orientation par une institution ou un service de l'Etat – les universités, le conseil de l'ordre des médecins, la Préfecture, le Pôle emploi etc)*

8. Y-a-t-il l'équivalent du CE FLE en Picardie ? Avez-vous des liens ? Avez-vous des informations sur leur activité et les publics reçus et certifiés ?

*Oui, je connais la responsable du Centre d'examen Mme Dupleix, comme leur centre ne propose pas les examens du DALF, elle aiguille vers nous les candidats intéressés par le DALF C1 et DALF C2. Ci-dessous voici un tableau comparatif des inscrits de notre centre **en rouge** et du Centre d'examen de Picardie - géré par l'équipe du Pôle – Formation – **en noir** sur les 4 niveaux du DELF A1-A2-B1-B2 suite à la demande de Monsieur Rollet :*

PICARDIE / NORD	2013	2014	2015		2016
A1	108/9	102/17	22/16		5/9
A2	73/23	15/19	29/11		6/19
B1	45/82	19/64	12/53		32/66
B2	30/175	71/173	25/202		9/147

9. Quelles sont les ressources dont dispose le CE FLE de la COMUE ? Quelles sont les ressources propres ? Quels sont les autres financements ?

Les ressources principales du Centre d'examen proviennent par les inscriptions aux examens qui nous permettent de couvrir en grande partie les besoins du Centre d'examen : les reversements au CIEP, les rémunérations des examinateurs- correcteurs et une partie des salaires. Jusque 2016 une subvention était attribuée à l'ensemble des missions des services RI par le Conseil Régional...

10. Comment voyez-vous l'évolution du CE FLE de la COMUE ? Nous souhaiterions :

- *inciter les doctorants internationaux à se présenter à un examen de FLE avant de quitter la France. Lors d'une réunion avec la Région Mme Mélanie Vallet nous a parlé de sa propre expérience : en Allemagne les doctorants devaient présenter un niveau en allemand condition sine qua non pour obtenir leur titre de doctorant. Mettre en place ce dispositif pour les doctorants en accord avec les directeurs des Ecole Doctorale (ED) et valoriser le diplôme obtenu DELF DALF avec des ECTS.*
- *toucher les entreprises qui accueillent du public international...*
- *toucher les étudiants internationaux de la FUPL, de l'IEP, il existe un vivier mais nous pensons que les étudiants sont découragés à cause de notre emplacement géographique : constatation d'une baisse dans les inscriptions des examens DELF DALF ...*

11. dans la perspective de la nouvelle région ? Quelles sont les points d'amélioration pour mieux accompagner vos missions ?

- *mettre en place le paiement par CB en ligne.*
- *Mettre en place le TCF sur ordinateur pour mieux répondre aux besoins urgents des étudiants ou des demandeurs de naturalisation, etc.*

ANNEXE 6 : Présentation des niveaux de compétences langagières

PRESENTATION GLOBALE DES 7 NIVEAUX DE COMPETENCES LANGAGIERES

NIVEAU Cadre Européen Commun de Référence pour les langues	DIPLÔME	UTILISATEUR	COMPETENCES GLOBALES
A1.1	DILF diplôme initial de langue française	ELEMENTAIRE	Peut comprendre quelques expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples visant à satisfaire certains besoins concrets de la vie sociale. Peut s'orienter et répondre à des questions concernant sa nationalité, son âge, son état civil, sa profession, son lieu d'habitation. Peut participer à une interaction oratoire au moyen d'énoncés simples (contrôle sur un ou deux mots) si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.
A1	DELF A1 diplôme d'études de langue française	ELEMENTAIRE	Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions le concernant (par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui le passionne, etc.) et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.
A2	DELF A2 diplôme d'études de langue française	ELEMENTAIRE	Peut comprendre des phrases simples et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines limités de la vie (par ex. informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut échanger avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
B1	DELF B1 diplôme d'études de langue française	INDEPENDANT	Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée. Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.
B2	DELF B2 diplôme d'études de langue française	INDEPENDANT	Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré d'autonomie et d'assurance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tensions ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
C1	DALF C1 Diplôme approfondi de langue française	EXPERIMENTE	Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des nuances stylistiques implicites. Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparaître devant chercher ses mots. Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et maîtriser son contrôle des outils d'implication, d'articulation et de cohésion du discours.
C2	DALF C2 Diplôme approfondi de langue française	EXPERIMENTE	Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il lit ou entend. Peut utiliser libre et organiquement diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Peut s'exprimer spontanément, librement et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances au sein d'un rapport avec des sujets complexes.

Déclarations des groupes



Déclaration CFDT sur le rapport-avis « Les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Avant d'aborder le projet de rapport avis sur les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française, le groupe CFDT souhaite féliciter le groupe de travail, les 4 rapporteurs (Yvonne Tassou, Dominique Carpentier, Philippe Rollet et Pierre Thomas) et Françoise Dubois pour la réactivité, la célérité et la qualité de cette production. Les délais à tenir ont dépassé tous les records de cette assemblée.

La maîtrise de la langue française est un enjeu économique, ça se vérifie, par exemple, dans le monde de l'entreprise pour permettre l'évolution professionnelle, ou encore bien évidemment l'accès à l'emploi. C'est aussi un enjeu pour inciter l'implantation ou le développement d'entreprises.

Par ailleurs, la CFDT tient à rappeler que la région Hauts-de-France, de par l'histoire de son peuplement, est un territoire fortement multiculturel et multilingue. Selon l'INSEE, 30% de sa population adulte est concernée par une autre langue que le français avec un total de plus de 130 langues parlées dans cette région, quelle richesse!

La maîtrise de la langue française est un enjeu social, ça se vérifie, par exemple, hors de l'entreprise pour participer aux événements de la cité ou encore pour comprendre et faire valoir ses droits.

Pour le groupe CFDT, il y a plusieurs priorités :

- identifier en amont les situations d'illettrisme ou de "désapprentissage" de la langue française, pour permettre un accompagnement de qualité
- soutenir le tissu associatif qui joue un rôle essentiel dans la détection des situations d'illettrisme et l'action d'apprentissage de la langue française mais celui-ci manque de moyens
- éviter le décrochage en renforçant le soutien scolaire
- développer la détection en milieu professionnel et accompagner vers la formation
- soutenir une offre de formation en matière d'illettrisme permettant une couverture complète des territoires des Hauts-de-France.

La CFDT souligne par ailleurs la mise en place de CLEA par les partenaires sociaux, outil qui permet d'acquérir une certification reconnue par tous les acteurs et décideurs de ce pays.

Ces remarques faites, la CFDT votera le rapport-avis.



CESER HAUTS DE FRANCE

Groupe de concertation CFTC

Espace Vauban / Bâtiment NAMUR - 3^{ème} Etage
199 rue Colbert 59000 LILLE

Projet d'avis relatif aux enjeux des politiques de maîtrise de la langue française Mardi 28 mars 2017 Déclaration du groupe CFTC

La CFTC soutiendra ce projet d'avis tout en regrettant qu'il ne pointe pas plus fermement du doigt la carence de l'Etat en matière d'éducation.

Avec 5,1% d'illettrisme détectés chez les jeunes de 18 ans lors des Journées Défense et Citoyenneté, 12% en incluant ceux en difficulté et en grave difficulté, notre région fait face à une situation grave et inacceptable : Ces jeunes sont à peine sortis du cursus scolaire, ou ils y sont encore, et ils ne disposent pas du B-A-BA nécessaire à affronter la vie active. C'est pourtant l'une des finalités essentielles de l'Education Nationale.

Un jour un ministre, pas plus mauvais qu'un autre sans doute, a décrété que 80% d'une tranche d'âge devait avoir le bac. Depuis les choses s'organisent pour faire en sorte que ...

Un jour un ministre aura le courage de décréter que 100% des enfants entrant en 6^{ème} maîtriseront les savoirs fondamentaux. Et il fera en sorte que les choses s'organisent à cette fin. A notre sens, ce ministre-là sera bien meilleur que les autres.

La CFTC votera ce projet d'avis

Nous vous remercions de votre attention.



CESER - Assemblée plénière du 28 mars 2017

Rapport-avis « Les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française »

Déclaration du groupe CGT

La maîtrise de la langue française conditionne l'épanouissement personnel, l'insertion sociale et professionnelle, l'accès au savoir et à la culture ; les usages sociaux de la langue peuvent être de puissants facteurs d'unité et d'intégration mais aussi de divisions et de ruptures.

C'est dire l'importance d'un engagement financier de l'Etat (garant de l'unité nationale), et de la Région (la loi du 5 mars 2014 consacre son rôle dans la lutte contre l'illettrisme et décentralise les crédits du dispositif « compétences-clés »), qui soit à la hauteur de ces enjeux.

Tarir l'illettrisme à la source se joue essentiellement au niveau des écoles et des collèges; cela nécessite de mettre véritablement en œuvre les moyens d'une aide spécialisée pour tout élève qui, de la petite section de l'école maternelle au Cm2, éprouve des difficultés. Or de 2007 à 2012, les effectifs des RASED¹⁰ ont été réduits d'un tiers.

La CGT rappelle que le droit à la formation initiale différée (reprise d'études générales pour les personnes sorties prématurément de l'école) relève des obligations de l'Etat. Les articles L111-1 et L122-2 du Code de l'Education font obligation à l'Etat de garantir à tous l'apprentissage et la maîtrise de la langue française et un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel, de « *prévoir les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de scolarité qui en découle* ».

La CGT considère qu'il y a urgence pour la Région d'élaborer avec l'ensemble des acteurs institutionnels, partenaires sociaux et associatifs un plan quinquennal de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Elle partage l'objectif proposé par le CESER d'amener en 5 ans notre région au taux moyen national.

Au regard de la situation en Hauts de France (région métropolitaine la plus touchée), la CGT estime nécessaire de relayer l'action du futur délégué régional dans chaque département, un délégué départemental auprès du préfet qui constituerait ainsi la personne ressource et le relais de l'impulsion du plan d'action régional de lutte contre l'illettrisme.

Plus de 50% des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi, l'entreprise constitue donc un terrain prioritaire d'action contre l'illettrisme. Le respect du rôle des IRP est essentiel ; la négociation du plan de formation professionnelle doit permettre la mise en application de l'article L 6321.1 du Code du Travail et l'inscription d'action de formation pour l'acquisition des savoirs fondamentaux. De même le contenu du travail doit évoluer pour lutter contre le désapprentissage.

L'usage du "globish"¹¹ doit être combattu par la mise en application effective de la loi Toubon.

La CGT partage l'essentiel du rapport-avis et de ses préconisations, elle le votera et le soutiendra.

¹⁰ RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

¹¹ Le **globish** (mot-valise combinant global, « planétaire », et English, « anglais ») est une version simplifiée de l'anglais n'utilisant que les mots et les expressions les plus communs de cette langue.



CESER DES HAUTS DE FRANCE Déclaration du GROUPE FORCE OUVRIERE

« Les enjeux des Politiques de maîtrise de la langue française » Assemblée Plénière du 28 Mars 2017

En préambule, le groupe Force Ouvrière veut dénoncer les délais contraints pour un sujet d'importance.

Malgré ces contraintes, le groupe Force Ouvrière remercie Dominique Carpentier, les rapporteurs et les chargés de mission pour le travail colossal d'organisation des auditions et de rédaction du rapport.

Les Hauts de France sont la région métropolitaine où le plus fort pourcentage de jeunes est constaté lors des Journées Défense et Citoyenneté et pour Force Ouvrière, si on ne maîtrise pas le français on ne peut s'insérer dans la Société.

Le groupe Force Ouvrière approuve l'objectif proposé par le Ceser au Conseil Régional d'amener la région au taux moyen national de 7% soit une diminution annuelle de 3000 personnes concernées. Sachant, toutefois, que la mise en œuvre de la politique nécessaire pour passer à cette autre échelle nécessitera de la durée.

Pour Force Ouvrière, l'Education Nationale est l'un des acteurs majeurs en matière de prévention des difficultés de lecture et d'écriture, les nouvelles mesures complétant l'existant montrent leur efficacité. Cependant, il n'y aura pas de solution miracle, l'unique solution pour l'Education Nationale consistera à se donner les moyens de ses ambitions. Dégrader les conditions de travail des enseignants, diminuer leur pouvoir d'achat et «masteriser» leur recrutement n'ont eu d'autre impact que de fragiliser la qualité de l'enseignement. L'environnement familial est important et le rôle des parents essentiel. Les actions d'aide à l'apprentissage de la langue sont à développer dans les quartiers avec les parents. La culture est un élément fondamental pour l'émancipation de tous.

Force Ouvrière partage l'avis du Ceser pour lutter contre l'illettrisme des demandeurs d'emploi par une offre de formation organisée à l'échelle des 15 bassins d'emploi au plus près des publics en situation d'illettrisme.

Force Ouvrière soutient l'avis pour l'inscription des jeunes en situation d'illettrisme au statut de stagiaires rémunérés de la formation professionnelle, ainsi pour l'investissement de 30M d'euros et 15000 jeunes demandeurs d'emploi et salariés en situation d'illettrisme par an pour la durée du plan quinquennal, tout en articulant le dispositif de formation régional avec l'action des associations et de leurs bénévoles.

La formation des demandeurs d'emploi est financée en premier lieu par les Régions puis Pôle emploi, les interlocuteurs sociaux, via les fonds de la formation professionnelle qu'ils gèrent paritairement, et l'État. Pour FO, le résultat en terme d'emploi reste très insuffisant et démontre bien la nécessité en parallèle que l'économie et les choix politiques en la matière conduisent à la création d'emplois pérennes qui garantissent aux chômeurs en formation un véritable débouché sur le marché du travail.

Les formations pour lutter contre l'illettrisme étant éligibles au plan de formation des entreprises , Force Ouvrière, tient à souligner la nécessité de former et d'accompagner les salariés dans une logique de formation tout au long de la vie afin de réduire le désapprentissage du français qui les empêche de monter en compétences.

Dans le même esprit, Force Ouvrière partage un avis sur la formation linguistique des migrants. L'intégration linguistique est très long processus, c'est élargir toujours un peu plus son répertoire langagier. Pour pouvoir s'intégrer dans la société il faut savoir parler la langue, mais l'intégration n'est pas que linguistique. Il faut associer l'apprentissage de la langue à la découverte et le respect des valeurs et des principes de la République. Un plan pluriannuel chiffré et doté de moyens humains adéquats est indispensable.

Le Groupe FORCE OUVRIERE votera favorablement le Rapport Avis.

Union Régionale Force Ouvrière Nord Pas-de-Calais Picardie
10, Avenue Van Pelt – BP 145 - 62303 LENS CEDEX
0321698800 – Fax : 0321698809 – Email : udfo62@orange.fr



Déclaration du groupe Unsa-CFE-CGC

Mardi 28 mars 2017

Chers collègues,

Quelques mots pour traduire, dans la mesure du possible, notre circonspection.

Car au-delà des figures de style et remerciements confraternaux, je souhaite vous dire notre embarras, quelques réticences et des interrogations.

Je ne suis pas néophyte de notre problématique – ayant exercé plusieurs années en élémentaire et au CP – j'avoue ma perplexité à l'examen de la commande.

Juxtaposer le problème d'un certain de salariés en évolution professionnelle, de futurs travailleurs en formation, des néo-migrants, tout cela au nom d'une même finalité, d'une même carence me conduit à dire qu'on risque de tout mélanger à force de vouloir bien faire et à aboutir à une forme d'auberge espagnole où chacun tente de trouver son compte.

Le constat est pourtant grave et réaliste mais les ressorts qui y mènent sont divers et complexes.

Alors félicitations aux 4 rapporteurs et aux collaborateurs qui ont relevé le challenge. Bel exercice, nécessaire, sans doute, mais limité cependant.

Je relève pourtant que l'état des lieux sur l'aspect formation initiale est presque subliminal. Les efforts fournis par l'institution sont de qualité et constants même si la marge de progrès existe.

Alors si « le vélo ne s'oublie pas ».... il s'avère que l'exercice de la lecture ne ressort du même réflexe.

Mieux prévenir que guérir. Nos 2 académies ont progressé sur ce champ, je souhaite le souligner.

Autre élément : mettre en perspective une approche concomitante entre salariés et demandeurs d'emploi n'est pas réaliste. Car au-delà de l'encensement inévitable de l'« Ecole de la seconde chance », outil certes efficace mais pour un public dédié et motivé, les besoins initiaux sont sans commune mesure avec les espoirs de remédiation. Nous invitons donc à la modération et à un calibrage réaliste des possibilités de certaines structures.

Tertio : un plan quinquennal de prévention. Bravo.

Mais au-delà des intervenants institutionnels reconnus, le spectre est ouvert à une multitude d'intervenants occasionnels, d'associations labellisées, -je l'espère- Tout ceci réclame un minimum de contrôle.

Concernant les allophones : j'affirme que le ministère et les IA ont fournis des efforts importants pour gérer la situation. Mais il faut être 2 pour coopérer. Le dynamisme, le volontarisme des collectivités, des associations, des bénévoles est exemplaire. Encore faut-il partager la même ambition...

Formation des enseignants et onction universitaire

Nous partageons l'essence et le contenu de l'aliéna 3bis, page 33. C'est idyllique.

Mais tout ceci pour nous mener à la proposition : « Le CESER soutient la mise en place de l'Institut Carnot d'Education ». Quel contenu ? Rien dans notre rapport. Rien sur le site Internet ! Sauf à souhaiter un financement.....

Je reste donc dubitatif.

Tout ceci pour conclure, qu'à notre grand regret, et malgré bon nombre de préconisations qui vont dans le bon sens, nous nous abstenons sur la globalité du rapport-avis.



"Prendre soin des personnes et de leurs conditions de vie et de travail; protéger l'environnement; promouvoir les biens communs et les services publics; défendre la démocratie et les solidarités."

Mesdames et messieurs, chers collègues,

Je me contenterai de quelques constats.

D'abord la maîtrise de la langue française -et c'est bien là notre sujet- ne se réduit pas à la seule question de l'illettrisme et au-delà du noyau dur recensé par l'enquête IVQ, il y a tous ceux qui ont un faible niveau de compétence dans le domaine de l'écrit. La France compte une proportion quatre fois plus élevée d'adultes ayant une faible maîtrise des compétences en lecture que le Japon, et deux fois plus que la Finlande.

Le Groupe de Concertation FSU-Solidaires regrette évidemment que cette question -peut-être plus cruciale encore que celle de l'illettrisme en tant que tel- n'ait pas vraiment été abordée par le rapport-avis. Le rôle respectif des acteurs en aurait été modifié.

Par ailleurs notre rapport-avis ne comporte aucun volet culturel visant à valoriser la langue française ; il ne s'interroge pas sur les pratiques récentes qui progressivement se substituent de manière massive à la lecture et encore plus à l'écriture. Quant au lien qui est mis en avant entre facilitation de l'intégration individuelle des étudiants internationaux -souhaitable par ailleurs- et la maîtrise du français par la population, il aurait au moins gagné à être précisé.

Second constat, qui concerne l'illettrisme : la faible place accordée à la prévention dans le rapport. Notre CESER semble ainsi vouloir suivre l'Education Nationale quand celle-ci affirme que -et je cite- « l'illettrisme est un phénomène post-scolaire ».

En réalité, nous le savons, l'illettrisme est la conséquence d'un manque de suivi réel, permanent et généralisé, et surtout suffisamment précoce, des élèves en difficulté. Il trouve ainsi ses racines à l'école et à ce titre aucune action préventive ne peut se concevoir sans une synergie forte avec l'école. Or celle-ci reste -malgré quelques améliorations- le parent pauvre de notre rapport.

Comment en effet faire baisser significativement le nombre de personnes en situation d'illettrisme sans tarir ou au moins réduire fortement le flux continu de jeunes en difficulté à leur sortie du système scolaire ? Et que signifie un plan quinquennal contre l'illettrisme s'il ne comporte pas un volet et un engagement du système éducatif ? Le rapport aurait d'autant plus gagné à insister sur cet aspect que les évaluations de l'ANLCI montrent que des dispositifs de soutien personnalisé au sein des établissements scolaires sont plus efficaces que l'externalisation de la prise en charge. Il y aurait là matière à réflexion.

Comme il serait sans doute utile -et le mot est faible- de réfléchir au fonctionnement de notre système éducatif. Il ne suffira pas de former mieux les maîtres pour obtenir l'adhésion des élèves à une école qu'ils perçoivent, notamment dans les milieux populaires, plus comme un ensemble de contraintes insupportables que comme un moyen d'émancipation. Jamais le fossé entre le monde de l'école et ce qui constitue pour beaucoup d'eux le monde réel n'a été aussi grand.

Troisième constat : la disproportion entre les moyens curatifs proposés et l'ampleur des difficultés. Les actions mises en avant, qui sont toujours à considérer dans leur spécificité, et à ce titre ne sont jamais généralisables, constituent davantage des « rustines » coûteuses qu'une réponse globale et cohérente. Le rapport parle d'ailleurs de « juxtaposition » de dispositifs. A ce titre l'absence d'un véritable diagnostic sur les dysfonctionnements du système éducatif -qui n'est pas un simple état des lieux- est criante.

Pour nos deux organisations il ne faudrait pas que l'impact des mesures curatives se limite à celui mécaniquement produit par la disparition des classes d'âge les plus touchées. Ce qui prépare le paysage de l'illettrisme de demain c'est à la fois ce qui se passe dans les entreprises et à la sortie de l'école ; c'est là que le fer doit être porté.

Or la question de l'illettrisme n'est pas vraiment une priorité pour les entreprises, et là où une volonté existe, elle se heurte à de nombreux obstacles. L'entreprise n'est pas un lieu neutre ; ce qui la caractérise d'abord c'est le lien de subordination, même si cette situation est volontairement occultée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. **Et l'état dégradé des relations sociales ainsi que les formes nouvelles du management seront sûrement l'obstacle principal à la lutte contre le désapprentissage de la langue dans les entreprises. Notre rapport aurait gagné à aller au-delà de la pétition de principe et à examiner les conditions d'un rétablissement de la confiance. Par ailleurs le taux record de l'illettrisme dans notre région pose aussi la question du Service Public de proximité face à des citoyens désarmés face aux démarches administratives**

Un dernier mot, chers collègues.

Notre CESER ne gagne rien à se répéter. Chaque répétition est une banalisation et un affadissement. Et quand les conditions n'existent pas pour un travail de qualité, il faut savoir renoncer. Il en va de l'autorité de la seconde assemblée régionale.

Groupe de concertation « Associations et Dynamiques Citoyennes »
CESER Hauts-de-France/ Plénière du 28 mars 2017
« Les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française »

Le Groupe de concertation « Associations et Dynamiques Citoyennes » remercie les rapporteurs et les membres du Groupe de travail pour la qualité du Rapport-avis.

Comme celui-ci l'indique, notre Groupe de concertation souligne l'importance majeure de la question traitée pour notre région des Hauts-de-France, et en particulier sur tous les moyens qui seront déployés/ A déployer, dans les 5 années à venir, pour atteindre l'objectif de rejoindre la moyenne nationale.

En ce sens, il souhaite insister sur l'ensemble des points suivants :

1. L'engagement indispensable du système éducatif, et tout particulièrement des niveaux primaire et secondaire. Pris en compte dans le rapport, on ne les retrouve pas suffisamment dans le rassemblement des préconisations qui insistent davantage sur l'enseignement supérieur ;
2. La nécessité de bien distinguer la question des migrants primo-arrivants, et celle des enfants issus de l'immigration ;
3. S'il est opportun que la région ait un représentant du délégué interministériel à la langue française, il convient d'insister sur les moyens dégagés, sur la cohérence avec une politique régionale ambitieuse, et sur une inscription de l'action dans les territoires avec l'ensemble des acteurs locaux ;
4. L'importance des démarches engagées et/ ou à venir pour réduire la fracture numérique et l'articulation qui doit être mise en œuvre avec la problématique de l'illettrisme dans le but d'éviter l'effet « double peine » pour les populations en difficultés ;
5. Le C2RP est devenu CARIF – OREF (Centre d'Animation et de Ressources sur l'Information et la Formation – Observatoire Régional Emploi-Formation) en 2016, et la question de l'illettrisme est intégrée dans sa mission. Compte-tenu de la baisse successive des subventions depuis 2010 du Conseil régional, en accord avec la structure qui a recentré ses missions, on peut légitimement s'interroger sur l'évolution de cette question et du positionnement du CARIF – OREF, dès cette année 2017, en lien avec tous les acteurs concernés ;
6. Si la référence au dispositif CléA est bien identifiée dans le Répertoire National des Compétences Professionnelles/ RNCP, il y aurait lieu de clarifier les choses pour les publics illettrés et/ ou de niveau infra V (inférieur au CAP/ BEP) ;
7. L'intérêt tout particulier à porter aux allocataires du RSA, relativement au fait de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, en tous les cas, d'améliorer les démarches d'inclusion sociale ;
8. Plus largement encore, qu'en est-il du positionnement des jeunes qui ne sont pas accompagnés et pris en charge, par exemple, par les missions locales ? La question se poserait avec encore plus d'acuité pour les territoires de l'ex-Picardie.

Pour terminer, le Groupe de concertation considère que l'atteinte des objectifs et la réussite globale de la démarche dépendent au moins des trois conditions suivantes :

- Dégager les moyens nécessaires et dans la continuité ;
- Inscrire l'action dans un accompagnement globalisé des personnes ;
- Structurer l'action dans les territoires, en appuyant et en confortant l'engagement des acteurs des territoires, et notamment l'ensemble des acteurs associatifs impliqués.

Le Groupe de concertation "Associations et Dynamiques Citoyennes" votera le présent Rapport-avis.

Position de vote des groupes des milieux économiques, artisanat et ruralité

Séance plénière du CESER – 28 Mars 2017

Avis les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française

Les groupes milieux économiques, artisanat et ruralité saluent le travail réalisé par la commission et apprécient la précision des informations apportées (vocabulaire précis pour un sujet complexe et éléments chiffrés permettant d'avoir une bonne visibilité sur le sujet) pour se prononcer sur un sujet structurant pour l'avenir de notre région,

Avec 400 000 personnes en situation d'illettrisme, notre région Hauts de France est marquée par un pourcentage plus élevé que la moyenne nationale, et certains territoires de notre région sont encore plus en souffrance. Aux difficultés historiques de notre région sur cette thématique, s'ajoutent aujourd'hui un challenge de taille : réussir l'intégration économique, citoyenne et sociale de tous, dans un monde actuellement marqué par des bouleversements économiques, sociaux et sociétaux sans précédent

Avec le passage à l'ère numérique, il est désormais impensable de laisser certains pans de la population en marge de la maîtrise des compétences génériques. L'évolution rapide de la société, le contexte international fait émerger plusieurs visages de l'illettrisme que le présent rapport met parfaitement en évidence, faisant apparaître, par la même, la nécessité d'apporter une réponse spécifique à chaque situation.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir une base de travail commune pour contribuer à l'alphabétisation des 400.000 personnes concernées, le Socle commun des compétences, reprenant 7 compétences clés reconnues comme indispensables à tout être humain. Nous tenons à souligner que ce socle commun est issu de travaux de la commission européenne, et rappelons ici que nous regrettons que la France ait fait le choix de ne pas reprendre la 8ème compétence clé « esprit d'entreprendre » évoquée dans le socle européen.

Force est de constater que pour chacun de ces publics (jeunes, demandeurs d'emplois, salariés, migrants ayant eux-mêmes des situations différentes) c'est de notre capacité à travailler ensemble que viendront les résultats : partenaires sociaux, enseignant, entreprises et associations doivent, comme sur de nombreux sujets, dépasser les clivages traditionnels, s'attacher à la co-construction et agir de manière interdépendante pour réussir, car nous avons chacun, à notre échelle mais de manière complémentaire, à apporter notre pierre à l'édifice.

Le rapport met en évidence une politique volontariste de la part de la Région Nord Pas de Calais depuis 1985, et une accélération des dispositifs depuis 2009 en NPDC et 2015 en Picardie. En complément, le rapport met en évidence la capacité, une fois encore, de notre région à innover et à porter des projets ambitieux pour faire face aux difficultés. Pour autant, il serait intéressant de comparer la politique régionale avec celle d'autres régions de France, afin de vérifier l'efficacité de nos dispositifs régionaux et de trouver des sources d'inspiration pour de nouveaux dispositifs.

Notre groupe souligne l'ambition fixée par le rapport, de ramener, en 5 ans, le taux d'illettrisme à la moyenne nationale, avec un objectif ambitieux d'une baisse annuelle de 30.000 personnes en situation d'illettrisme. Il serait intéressant de savoir si les dispositifs existants sont en mesure « d'absorber », dans leur mode de fonctionnement actuel, l'augmentation du nombre de personnes accueillies ou si d'autres moyens doivent être mobilisés pour y parvenir.

Enfin, il nous semble primordial, à la lecture de ce rapport, d'apporter de la visibilité et de la lisibilité sur l'ensemble des dispositifs existants, pour les bénéficiaires mais aussi pour les personnes relais et les accompagnateurs. Renforcer encore la complémentarité entre les acteurs pour **créer un parcours** accessible à chaque personne concernée, et ce en fonction de son profil initial, c'est là, il nous semble, l'enjeu majeur de la future agence de la langue française

Les groupes des milieux économiques, artisanat et ruralité voteront l'avis.

Avis du groupe Transition Écologique et Solidaire sur le Rapport-avis « les enjeux des politiques de maîtrise de la langue française, diagnostic et préconisations du CESER Hauts-de-France

Le groupe de Transition Écologique et Solidaire (TES) tient à remercier le groupe de travail, les 4 rapporteurs et les collaborateurs du cabinet pour leur capacité à avoir produit ce rapport et auditionné un panel représentatif d'acteurs. Nos remerciements sont d'autant plus chaleureux que les conditions de travail, plus particulièrement les délais ont été plus que contraintes, et cela, à nos yeux, de façon inadmissible.

En effet, nous constatons, qu'il aura fallu trois mois et demi, à partir du 5 octobre 2016, date de la demande du Ministre KAHNER de saisir les CESER sur le sujet, pour que le CESER Hauts-de-France puisse engager le travail sur ce rapport-avis. Or, la réponse était attendue pour le 1er février 2017. De ce fait, le groupe de travail n'aura eu qu'un mois et demi pour nous proposer sa copie et, cela après négociation d'un délai. Entre deux, alors que nos collègues travaillaient, le 15 février 2017, le gouvernement annonçait ses premières décisions et arbitrages au sujet de cette politique, donc sans avoir pu prendre connaissance de notre rapport-avis. Dommage !

Cette situation ne peut que nous interpeller et nous choquer. Nous estimons que le besoin d'expression de la société civile mérite un peu plus d'égards, notamment en lui accordant un délai suffisant pour qu'elle soit formulée et mûrie.

Surtout qu'à nos yeux, le sujet, dans sa dimension, lutte contre illettrisme est très important. Les éléments chiffrés présents dans le rapport sont plus qu'inquiétants et notre groupe se félicite que nos CESER passés se soient mobilisés sur ce sujet, et que notre CESER actuel le reste. D'ailleurs, face au dérapage dans les délais, nous aurions compris que notre CESER se donne deux mois supplémentaires pour compléter et prendre plus de recul sur le sujet et la commande.

Cela d'autant plus que notre groupe constate et regrette que le rapport-avis répond que partiellement à la commande de Monsieur le Ministre. Le traitement du sujet par public limite l'approche transversale nécessaire et demandée, et notamment sur le rôle des différents acteurs, leur organisations et leurs relations. Les données relatives aux financements restent limitées. La partie relative à l'action de l'Education Nationale, acteur essentiel, est à nos yeux insuffisamment documentée.

Le responsable de cette situation est clairement le manque de temps que la motivation et la compétence des artisans de ce rapport avis n'auront pu compenser.

Dans ces conditions, ne souhaitant pas dévaloriser le travail fait par les collègues et les membres du cabinet, mais considérant que le CESER aurait dû, et même pu, se donner le temps nécessaire pour conduire ce travail dans de bonnes conditions, la majorité du groupe de concertation Transition Écologique et Solidaire ne participera pas au vote.

Toutefois, il tenait à souligner qu'il a apprécié que :

- le CESER n'hésite pas à proposer des objectifs chiffrés, plus particulièrement dans le domaine de la formation des salariés et demandeurs d'emploi et,
- qu'il souligne le rôle essentiel que les associations jouent dans l'action en faveur de certains publics en besoins sur la maîtrise de la langue française.



Conseil Économique Social et Environnemental Régional Hauts-de-France
151 avenue du président Hoover - 59555 LILLE Cedex - Tel : 03 28 82 82 82 - Fax : 03 28 82 58 05
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert-1^{er} - BP 2616 - 80026 AMIENS Cedex 1 - Tel : 03 22 97 37 34 - Fax : 03 22 97 38 86